

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 13 (1935)

**Artikel:** Quelques monuments antiques  
**Autor:** Deonna, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727769>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## QUELQUES MONUMENTS ANTIQUES

W. DEONNA.

### I. LES CUIRASSES HALSTATTIENNES DE FILLINGES.

(Note additionnelle.)



Nous avons décrit ailleurs, avec de nombreuses illustrations <sup>1</sup>, les belles cuirasses halstattiennes en bronze, trouvées à Fillinges, dont le Musée d'Art et d'Histoire est devenu possesseur en 1933. Cependant il n'a pas été possible de reproduire dans ce mémoire la dossière du même ensemble, qui, après avoir appartenu à M. Baillard, notaire à Reignier, fait actuellement partie de la collection de M<sup>me</sup> Bashford Dean, à Riverdale on Hudson, état de New-York <sup>2</sup>. Grâce à la bienveillance de M<sup>me</sup> Bashford Dean, et à l'aimable entremise du Metropolitan Museum of art de New-York, nous avons obtenu depuis une photographie de cette pièce, et nous croyons utile d'en donner l'image (*pl. II, 6*); elle remplacera avantageusement celle qui accompagne l'article du comte Costa de Beauregard <sup>3</sup>. On remarquera que cette dossière, dont il manquait la partie inférieure et qui offrait une importante lacune sur son côté gauche, a été restaurée en plâtre, sur le modèle de la cuirasse de même type et de même décor, mais d'autre provenance, que possède le Metropolitan Museum of art <sup>4</sup>.

L'énigmatique bâton en bronze, qui avait été trouvé avec les cuirasses de Fillinges <sup>5</sup>, et qui appartenait à M. Constantin, antiquaire, comme les armures que nous avons acquises de lui par l'intermédiaire de M. Simoni, est devenu en 1934 la propriété de ce dernier antiquaire. Bien qu'il eût été stipulé lors de notre acqui-

<sup>1</sup> « Les cuirasses halstattiennes de Fillinges », *Préhistoire*, III, 1934, p. 93 sq..

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 96, n° 7.

<sup>3</sup> *Rev. arch.*, 1901, II, p. 309, fig. 4.

<sup>4</sup> *Préhistoire*, 1934, p. 141, n° 1, fig. 19-21.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 1934, p. 99 et fig. 7.



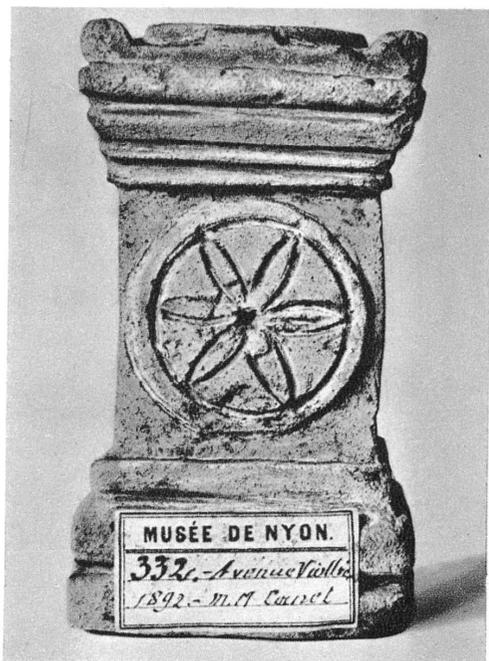
1



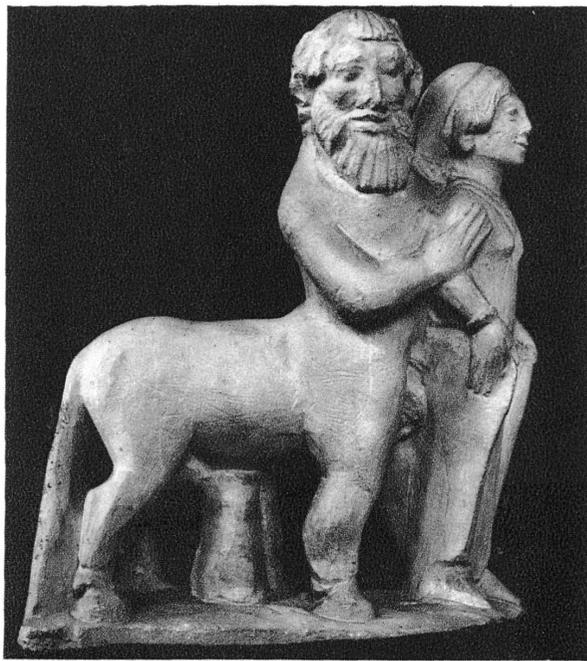
2



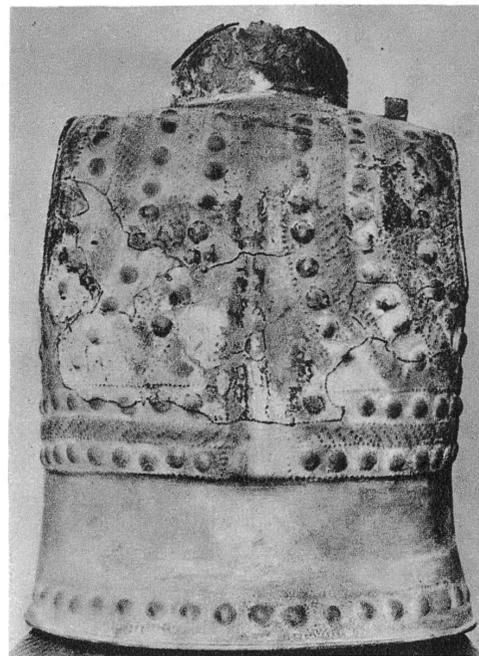
3



4



5



6

Pl. II. — 1 et 3. 5771. Italie méridionale. Musée de Genève. — 2. MF 1003. Pied de ciste étrusque, bronze. Musée de Genève. — 4. 332. Autel. Musée de Nyon. — 5. P 320. Centaure enlevant une Nymphé. Musée de Genève. — 6. Cuirasse hallstattienne de Fillings. Collection de Mme Bashford-Dean, Riverdale-on-Hudson. E. U. A.



tion que ce document devait être remis par lui gratuitement au Musée d'Art et d'Histoire, nous n'avons pu l'obtenir, ni même en prendre une photographie.

La liste des cuirasses de même type<sup>1</sup> et de décor analogue, fait de pointillés et de bossages, peut être allongée. Citons le plastron, au Musée de Hambourg<sup>2</sup> (*fig. 1*), de provenance incertaine, dont l'ornementation, par ses trois cercles concentriques sur la poitrine, ses bandes obliques sur l'abdomen, rappelle celle du plastron de Grenoble, à Paris<sup>3</sup>.

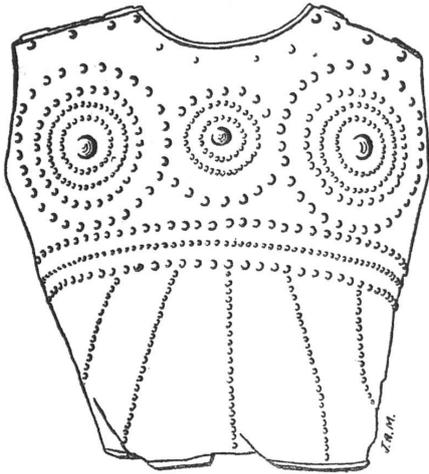


FIG. 1. — Plastron de cuirasse.  
Musée de Hambourg.

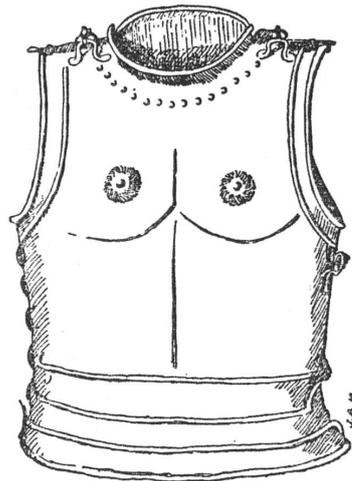


FIG. 2. — Cuirasse.  
Musée de Berlin.

M. W. Schmid a récemment consacré une étude<sup>4</sup> aux tombes halstattiennes de Klein Glein; il en a décrit et commenté les cuirasses<sup>5</sup>, en les rapprochant d'exemplaires similaires de la même époque, par exemple de celle de Saint-Veit<sup>6</sup>.

Le Musée de Berlin expose (*fig. 2*), dans sa section préhistorique, une cuirasse<sup>7</sup> qui provient des fouilles halstattiennes faites en Carinthie par la grande

<sup>1</sup> *Préhistoire*, 1934, p. 111 sq.

<sup>2</sup> *Jahrb. d. deutsch. arch. Instituts, Arch. Anzeiger*, 32, 1917, p. 86, fig. 10, n° 10; VON MERCKLIN, *Führer durch das Hamburgische Museum*. I, Kunst und Gewerbe; II, Griech. und römische Altertümer, 1930, pl. XLVI, 2, p. 158, n° 838. Au même musée, un casque du type d'Ailly, apparenté à ce type de cuirasses, *Arch. Anzeiger*, p. 86, fig. 9, n° 9; VON MERCKLIN, pl. XLVII, n° 1, p. 158, n° 835. — Noter aussi une cuirasse du type « musclé », de Canosa, I<sup>re</sup> moitié du IV<sup>e</sup> siècle, VON MERCKLIN, *op. l.*, pl. XLV, p. 158, n° 834. Sur ce type de cuirasses, *Préhistoire*, 1934, p. 142.

<sup>3</sup> *Préhistoire*, 1934, p. 112, n° 2.

<sup>4</sup> W. SCHMID, « Die Fürstengräber von Klein Glein in Steiermark, » *Præhistor. Zeitschrift*, 24, 1933, p. 219.

<sup>5</sup> 1<sup>er</sup> exemplaire, *Ibid.*, p. 225 sq., fig. 7, a et b, 8, Pommerkögel; 2<sup>me</sup> exemplaire, p. 256-7, fig. 33 a et b, Krollkögel. Cf. *Préhistoire*, 1934, p. 121 sq.

<sup>6</sup> Près de Sittich, *ibid.*, p. 275, fig. 48.

<sup>7</sup> *Führer durch die staatlichen Museen von Berlin, Vorgeschichtliche Abteilung*, 1922, pl. 11, p. 34, vitrine 4. Cf. aussi les casques de type halstattien, *ibid.*, pl. 11, de même origine.

duchesse de Mecklembourg, née princesse Windischgrätz<sup>1</sup>, et qui est un dépôt de l'ancien empereur d'Allemagne<sup>1</sup>. Elle répète le même type que les cuirasses de Klein-Glein<sup>2</sup>, avec de minimales différences dans l'ornementation et dans le mode de fermeture.

Nous signalons encore quelques cuirasses grecques à gouttière, aux indications anatomiques très nettes, qui ont été trouvées en Bulgarie dans des tombeaux de la seconde moitié et de la fin du Ve siècle<sup>3</sup> (fig. 3); nous avons indiqué ailleurs les relations des cuirasses de Fillinges avec les cuirasses helléniques de cette forme.

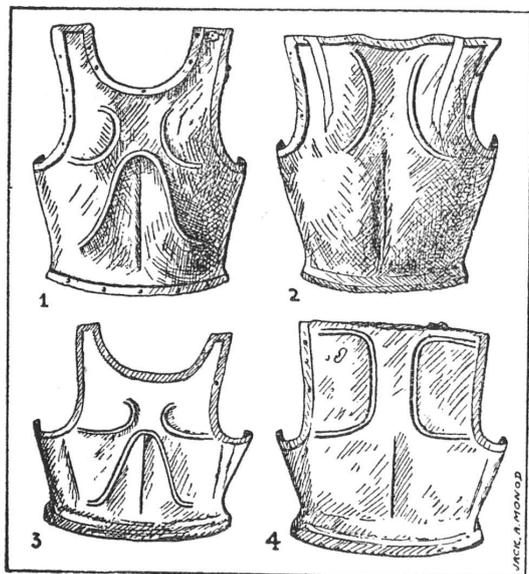


FIG. 3. — Cuirasses de type grec du Ve siècle av. J.-C. Bulgarie. 1-2. Dalboki, *Bull. Institut arch. bulgare*, VI, 1930-1, p. 48, fig. 36, 1, 2. 3-4. Urükler, *ibid.*, V, 1928-9, p. 42, fig. 53-4.

\* \* \*

## II. STATUE GRECQUE DE FEMME EN PÉPLOS DORIEN.

Cette petite statue<sup>4</sup> (pl. III, 1, 3), récemment acquise par le Musée de Genève, provient de Grèce, à en croire le vendeur, assertion que nous devons enregistrer sans contrôle possible. En marbre blanc à gros grains, dont l'épiderme est émoussé par le temps, brisée au-dessous des genoux en deux morceaux qui se rejoignent, elle mesure en l'état actuel 0,70 sans la plinthe, 0,73 avec celle-ci<sup>5</sup>. Elle

<sup>1</sup> Signalons que la très riche collection d'objets du premier âge du fer provenant de ces fouilles a été mise dans le commerce il y a environ deux ou trois ans. Exposée à Lausanne, nous ne savons quel en a été le sort.

<sup>2</sup> *Préhistoire*, 1934, p. 121.

<sup>3</sup> Plastron et dossière d'un tombeau de Dalboki, 1879, deuxième moitié du Ve siècle, *Bull. Inst. arch. bulgare*, VI, 1930-1, p. 48, fig. 36, p. 55, n° 7, p. 56 (date); plastron et dossière d'un tombeau de Urükler, fin du Ve ou début du IVe siècle, *ibid.*, V, 1928-1929, p. 42, fig. 53-54, p. 55 (date); autre exemple, *ibid.*, p. 44, fig. 56-57 (plastron et dossière); cuirasse de Baschova Mogila, FLOW, *Die Grabhügelnekropole bei Duvanlij in Sudbülarien*, Sofia, 1934, p. 72, fig. 91, n° 11; p. 224; p. 230, date, fin du Ve s.; p. 224, mentionne les autres exemplaires de Urükler et Tatarevo.

<sup>4</sup> N° d'inventaire: 14256. Citée *Rev. des Et. grecques*, 48, 1935, p. 104.

<sup>5</sup> Sur la pl. III, la plinthe est supprimée, encadrée dans le socle de bois moderne.

est privée de sa tête, du bras gauche à partir du milieu de l'avant-bras droit; on voit encore, au moignon du bras droit, un tenon en fer qui a servi à fixer l'avant-bras disparu.

Une jeune femme — déesse ou mortelle — se tient debout, faisant porter le poids de son corps sur la jambe droite, fléchissant sa jambe gauche dont le pied est un peu ramené de côté. L'absence de la tête et des membres supérieurs empêche de déterminer avec exactitude quelle en était la position. A en juger toutefois par leurs vestiges, on peut supposer que le bras droit s'allongeait inerte, que le gauche s'écartait du corps, tenant peut-être un attribut. Ce rythme correspond au chiasme que les artistes grecs ont recherché dès la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, alternant les membres actifs et passifs de la statue en une correspondance croisée: à la jambe droite d'appui répond le bras gauche agissant, à la jambe gauche fléchie au repos, le bras droit allongé. La tête pouvait se tourner à droite ou à gauche, soit du côté de la jambe d'appui, soit du côté de la jambe fléchie, car on trouve ces deux possibilités.

\* \* \*

La jeune femme est vêtue de ce péplos dorien qui, inerte et rigide pendant l'archaïsme, permet au sculpteur, dès la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, de parfaire son étude de la draperie, dans son adaptation à un corps désormais délivré de la frontalité, dans ses tracés, dans ses directions. De grands plis, épais et lourds, couvrent la moitié droite de la jupe à partir de la ceinture, opposant leur verticalité, leurs arêtes lumineuses et leurs sillons sombres, à la surface presque lisse de l'étoffe que tend la jambe gauche portée en avant. Sur la poitrine, l'apoptygma, qui laisse deviner la saillie des seins, est une surface calme, encadrée par des plis verticaux, limitée en haut par les plis obliques en V que l'étoffe forme autour du cou, en bas par son bord demi-circulaire. Au revers, les lignes verticales de la jupe contrastent avec les lignes elliptiques de l'apoptygma dont le bas, au lieu d'être horizontal, est taillé obliquement. On sent dans cette opposition des lumières et des ombres, des tracés profonds ou légers, des directions verticales, obliques, incurvées, une recherche méditée, une connaissance parfaite des ressources que ce vêtement fort simple peut offrir à la statuaire.

Régulier dans sa forme, et absolument symétrique de chaque côté dans les images les plus anciennes, le péplos se prête, sous une main experte, à des effets très divers et à des asymétries qui en rompent la monotonie. Il n'y a plus maintenant comme jadis une similitude absolue à droite et à gauche de la ligne idéale qui partage le corps en deux moitiés verticales, mais toujours quelque divergence. Par devant, c'est d'un côté la jambe gauche avancée, à l'étoffe lisse, de l'autre les plis droits de l'étoffe; aucun de ceux-ci n'est pareil aux autres, mais l'un est épais, un autre l'est moins; aucun n'est pareil à lui-même sur toute sa longueur, mais varie d'épaisseur;

aucun n'est entièrement vertical, mais l'un est oblique, d'autres sont infléchis. Sous le milieu de l'apoptygma, de petites rainures creusent le méplat des grands plis à la naissance de la jambe gauche, d'autres animent l'étoffe trop unie. Le bord inférieur de l'apoptygma par devant est ondulé à gauche et non à droite; derrière, comme ce bord est oblique, les plis ne descendent pas à la même hauteur à droite et à gauche.

Les maîtres de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle ont eu le mérite d'introduire dans la statue féminine drapée ces menus détails qui transforment une image géométrique en une imitation de la vie et de ses divergences infinies.

La série de ces statues féminines en péplos dorien, une des plus belles créations de l'art grec dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, est déjà fort longue et s'accroît d'année en année de nouveaux numéros; on peut suivre en elle l'évolution de ce type, dont au début l'attitude encore raide, les draperies encore sévères et trop régulières, s'assouplissent avec le temps <sup>1</sup>.

\* \* \*

Quelle est la date de ce marbre ? La ligne incurvée que décrit l'étoffe à la hauteur de la ceinture, paraît déjà dans l'archaïsme, par exemple sur la dite Héra de Samos, vêtue il est vrai d'une façon différente, du vêtement ionien et non dorien. Les statues en péplos de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle préfèrent une direction horizontale, limitée de chaque côté par des bords tombant verticaux ou obliques. Il faut attendre la seconde moitié de ce siècle pour voir cette courbure devenir un élément typique du vêtement dans les sculptures de Phidias et de ses élèves; dans ces dernières elle n'est du reste pas déterminée comme ici par le bas de l'apoptygma, elle l'est par le kolpos de la jupe retenue par la ceinture et retombant par dessus elle; cette courbe, en formant une épaisseur sensible, reçoit aussi une ampleur, une aisance, à laquelle la statue de Genève, dont l'étoffe mince colle au corps, ne saurait encore prétendre. Sur celle-ci cependant, les plis n'ont plus la sécheresse qu'ils présentent souvent dans les œuvres de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, mais ils sont profonds, gras et pleins. Ces divers détails permettent de placer vraisemblablement ce marbre vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle, plutôt après qu'avant.

La collection des marbres antiques du Musée de Genève s'accroît d'une œuvre, dont la technique n'est certes pas de premier ordre, mais dont on ne saurait cependant méconnaître la beauté plastique.

\* \* \*

<sup>1</sup> Cf. sur cette évolution, V. MULLER, *Jahrb. d. deutsch. arch. Instituts*, 47, 1932, p. 139 sq.

### III. CURIEUSE DESTINATION DE CERTAINS VASES ANTIQUES.

Nos Musées renferment souvent des vases dont les formes et les dispositions bizarres exercent la sagacité des érudits et leur suggèrent des hypothèses diverses, plus ou moins plausibles. Des coupes, grandes ou petites, avec épais rebord rentrant et anse horizontale, surtout fréquentes dans la céramique corinthienne des VII-VI<sup>e</sup> siècles avant notre ère, sont-elles des vases à boire des liquides dont les impuretés sont retenues par les lèvres du récipient ? sont-elles des lampes, des brûle-parfums ? On discute depuis longtemps et on discutera longtemps encore. Ce ne sont pas les seuls vases antiques qui intriguent les archéologues, et j'en ai réuni, dans un mémoire déjà ancien <sup>1</sup>, un assez grand nombre que l'on peut accroître aisément <sup>2</sup>. Un savant hollandais, M. Snijder, leur consacre aujourd'hui une importante étude <sup>3</sup>, s'efforçant de les différencier selon leurs divers emplois que nous ne songeons pas à énumérer ici. Notons seulement que plusieurs de ces vases ont servi de biberons pour les enfants, comme l'indiquent non seulement leur forme, mais leur dépôt dans des tombes d'enfants, certains détails de leur ornementation, même des inscriptions <sup>4</sup>.

J'ai signalé ailleurs deux récipients curieux du Musée d'Art et d'Histoire de Genève <sup>5</sup>. L'un <sup>6</sup> (*pl. II, 1, 3; fig. 4, coupe*) appartient à un type connu à plusieurs

<sup>1</sup> « Vases à surprise et vases à puiser le vin », *Bull. Institut national genevois*, XXXVIII, 1908.

<sup>2</sup> Sans que nous cherchions à distinguer ici ces vases par leurs dispositions diverses ou par leur destination, voici quelques références à ajouter à celles que j'ai données antérieurement :

Musée du Louvre: deux vases en terre émaillée, de l'époque néo-memphite, modelés en forme de la déesse hippopotame Touëris. Un canal intérieur aboutit aux mamelles. Ces statuettes, « une fois remplies, pouvaient ainsi, à volonté, soit conserver, soit laisser couler le liquide qu'on y avait versé, lorsqu'on obturait ou qu'on laissait béantes l'ouverture de la gueule et celle de la tête. On peut supposer (mais ce n'est là qu'une simple hypothèse) que ces Touëris-vases étaient employés dans des processions religieuses, où les prêtres qui les tenaient à la main avaient pour office d'asperger le sol par intermittences, devant l'image d'une divinité ». *Bull. des Musées de France*, 1933, p. 20-1, fig.

Vases à surprises d'Alexandrie, dans la collection archéologique de l'Université de Rostock. *Arch. Anzeiger*, 1918, 33, p. 128, n° 23.

Id., d'Abusir à Heidelberg, *ibid.*; E. VON SIEGLIN, II, 3, SCHREIBER, table, s. v. Vexiergefässe.

PHILIPPART, *Les collections de céramique grecque en Italie*, II, 1933, p. 102, cite cinq exemplaires: Orvieto, Musée Faina, vase à fig. noires; Olbia, *Arch. Anzeiger*, 1912, p. 360, fig. 51; à Copenhague, à Wurzbourg.

Musée du Cinquantenaire, Mayence, *Corpus Vasorum*, Belgique, 1926; *Rev. Université de Bruxelles*, 1926, p. 99, fig., amphore corinthienne à fond percé (Philippart). — Cf. encore *Bull. de Corr. hellénique*, 1925, p. 185; curieuse lampe à fond percé, WOLLMANN, « Antike römische Taschenspieler-Lampen », *Röm. Mitt.*, 1929, n° 44, p. 87.

<sup>3</sup> SNIJDER, *Guttus und Verwandtes*, Mnemosyne, 1934.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 4 sq. (nous citons d'après le tirage à part).

<sup>5</sup> « Vases à puiser les liquides et vases à surprise », *Rev. arch.*, 1916, II, p. 249, fig. 2-3; cités: PHILIPPART, *Les collections de céramique grecque en Italie*, II, 1933, p. 102; SNIJDER, *op. l.*, p. 8.

<sup>6</sup> 5771. Italie méridionale, vernis noir. III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

exemplaires, dont M. Snijder donne une ingénieuse explication <sup>1</sup> qui mérite d'être relevée. Le vase en forme de cône rappelle le sein féminin; il est pourvu d'une anse et d'un goulot latéral; son fond est percé d'un orifice qui communique avec une tubulure

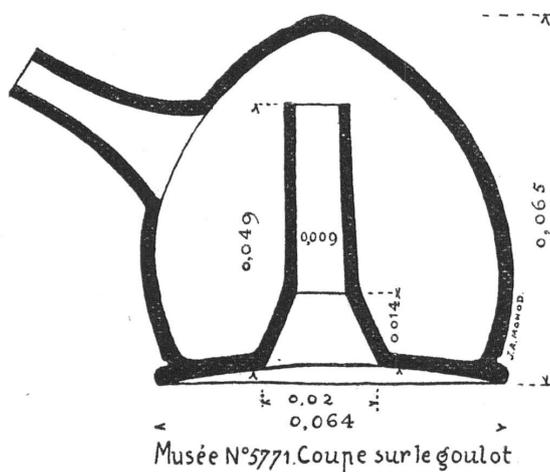


FIG. 4. — Vase à vernis noir.  
Musée de Genève.

verticale pénétrant à l'intérieur. On avait songé à des biberons fermés pour éviter les impuretés qui pourraient souiller le lait, car on en a trouvé dans des tombes d'enfants, et l'un d'eux montre l'image d'une mère allaitant <sup>2</sup>. M. Snidjer n'écarte pas cet emploi, qui cependant ne serait qu'accessoire. Il préfère reconnaître un petit appareil qui permettait de tirer le lait des mères, quand celles-ci ou leurs nourrissons ne supportaient pas l'allaitement direct. En appliquant le fond troué sur le sein et en aspirant par le tube latéral, on faisait jaillir le lait à l'intérieur du récipient qui, une fois

rempli, pouvait être tété par le nourrisson ou servir à divers usages médicaux. Des expériences faites par le professeur van Rooy dans une clinique d'Amsterdam ont prouvé que ce petit appareil antique fonctionne parfaitement, tout comme certains appareils modernes destinés au même usage.

\* \* \*

#### IV. L'INSCRIPTION D'UNE STATUETTE ROMAINE D'AVENCHES.

La statuette en bronze trouvée en 1866 à Avenches (La Conchette), est bien connue et a été plus d'une fois décrite et reproduite <sup>3</sup>. On s'accorde avec Bursian,

<sup>1</sup> SNIJDER, *op. l.*, p. 7 fig. 6 sq.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>3</sup> BURSIAN, *Anzeiger f. Schweizerische Altertumskunde*, 1865, p. 12, pl. I; *Id.*, *Aventicum Helvetiorum*, p. 44, pl. XVI; KELLER et MEYER, *Erster Nachtrag zu den Inscriptiones Confœderationis Helveticæ latinæ* von Th. Mommsen, *Mitt. Antiquar. Gesell. Zurich*, XV, 1865, p. 219; *Pro Aventico*, III, 1890, p. 7, n° 1286; SECRÉTAN, *Aventicum, son passé et ses ruines*, 1919, p. 138; DUNANT, *Catalogue illustré du Musée d'Avenches*, p. 62, n° 1286, pl. X, 2; *L'art ancien à l'Exposition nationale suisse*, 1896, pl. 2; *Exposition nationale suisse, 1896, Catalogue du groupe 25, Art ancien*, p. 8, n° 138; S. REINACH, *Répert. de la statuaire grecque et romaine*, II, p. 558, n° 8.

son premier éditeur, pour reconnaître en elle un acteur vêtu du costume tragique <sup>1</sup>, longue tunique talaire et large ceinture (le *μασχαλιστήρ*, Pollux, IV, 117)<sup>2</sup>, éléments que montrent divers monuments représentant des acteurs tragiques ou Melpomène, muse de la Tragédie <sup>3</sup>.

Cette figurine si caractéristique rentre donc dans la série des statuettes montrant des acteurs tragiques ou comiques, que l'art romain a volontiers multipliés <sup>4</sup>. Avenches en a fourni un autre exemplaire <sup>5</sup>, et toutes deux évoquent les représentations scéniques qui se donnaient dans son théâtre <sup>6</sup>, tout comme la statuette de gladiateur, de même provenance <sup>7</sup>, rappelle les combats de son amphithéâtre <sup>8</sup>.

Cependant certains de ses détails prêtent à discussion. La coupure horizontale de la tête, la charnière qu'on y voit, s'expliqueraient, pour Bursian <sup>9</sup>, par l'existence d'un masque, aujourd'hui disparu, qui était rejeté en arrière, et qui découvrirait le visage, comme on le voit porté par Melpomène sur un sarcophage du Louvre <sup>10</sup>. Mais, par sa position au sommet du crâne, et bien que pivotant autour d'une charnière encore nettement visible, ce masque ne pouvait se rabattre sur le visage, pour le découvrir ou le recouvrir alternativement, et l'on ne comprend pas pourquoi dans ce cas il devait être mobile. En réalité, il devait y avoir au sommet de la tête un

<sup>1</sup> Sur le costume tragique, WIESELER, *Theatergebäude und Denkmäler des Bühnenwesens bei den Griechen und Römern*, 1851; DIERKS, *De tragic. histrionum habitu scenico*, Diss. Göttingen, 1883; BIEBER, « Die Herkunft des tragischen Kostums », *Jahrb. d. deutsch. arch. Instituts*, 1917, p. 15; WARNECKE, « Θεσσαλιζοὶ χιτῶνες der tragischen Schauspieler », *Phil. Woch.*, XLVII, 1927, p. 1599; JAME TURNER ALLEN, *Greek acting in the fifth Century*, Un. of California, Publicat. in classical Phil., vol. 2, n° 15, p. 279; NAVARRE, *Le théâtre grec*, 1925, p. 186, « Les masques et le costume »; SAGLIO-POTTIER, *Dict. des ant.*, s. v. *Histrion, Persona*, etc.

<sup>2</sup> Sur cette ceinture, BURSIAN, *Anzeiger*, 1865, p. 12; *Dict. des ant.*, s. v. *Cingulum*, p. 1175, note 15.

<sup>3</sup> BURSIAN, *Anzeiger*, p. 12. — Melpomène, CLARAC-REINACH, *Répert. de la stat.*, I, p. 268, pl. 514, 1049; *ibid.*, p. 92, pl. 205, 45; ROSCHER, *Lexikon*, s. v. *Musen*, p. 3274, fig. 9; *Dict. des ant.*, s. v. *Musae*, p. 2068, fig. 5217; WIESELER, *op. l.*, pl. IX, 2. — Acteurs tragiques, par ex. peinture de Cyrénaïque, WIESELER, pl. XIII, 2; *Dict. des ant.*, s. v. *Chorus*, p. 1123, fig. 1425. — Statuette en ivoire d'acteur tragique, *Répert. de la stat.*, II, p. 558, 1; BAUMEISTER, *Denkmäler*, pl. LVIII, 1637, p. 1576, etc.

<sup>4</sup> Ex.: REINACH, *Répert. de la stat.*, II, p. 558-9; III, p. 155; V, p. 300 sq.; peintures et mosaïques, *id.*, *Répert. de peintures grecques et romaines*, p. 308.

<sup>5</sup> BURSIAN, *Aventicum*, pl. XVII, 6; *Pro Aventico*, III, 1890, p. 5, n° 590; REINACH, *Répert. de la stat.*, II, p. 559, 9.

<sup>6</sup> Théâtre d'Avenches, SECRÉTAN, *Aventicum, son passé et ses ruines*, p. 72, plan; *id.*, « Les fouilles au théâtre », *Pro Aventico*, IV, 1891, p. 27; STAEHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, p. 401, fig. 110, plan, p. 394, 517.

<sup>7</sup> BURSIAN, *Anzeiger*, 1865, pl. II, p. 11; *id.*, *Aventicum*, pl. XVI; *Pro Aventico*, III, 1890, p. 6, n° 1285. Remarque que cette statuette a été trouvée à la Conchette, soit au même endroit que l'acteur tragique.

<sup>8</sup> Amphithéâtre d'Avenches, CART, « Travaux à l'amphithéâtre d'Avenches », *Anzeiger*, 1914, p. 12 sq.; STAEHELIN, *op. l.*, p. 406, fig. 115.

<sup>9</sup> *Anzeiger*, p. 13.

<sup>10</sup> Voir la note 3.

couvercle, affectant peut-être la forme d'un masque, qui servait à fermer l'orifice de la tête, et la statuette devait servir de récipient, que ce fut là sa destination originale ou que ce fût le résultat d'une adaptation. Creuse, elle est montée sur un socle, mais elle était peut-être fermée primitivement par dessous.

\* \* \*

La ceinture de l'acteur porte les lettres DOVI— la dernière moins lisible que les autres, mais certaine cependant —, qui sont en léger relief, et qui seraient incrustées en pointillé avec du fer<sup>1</sup>: « Sur la ceinture de notre statuette on trouve gravées légèrement et (d'après les recherches de M. le Dr Ferd. Keller) incrustées avec du fer, les lettres DOV, avec des traces d'un I après le V »<sup>2</sup>. Ces lettres ont intrigué les érudits, qui en ont donné des explications diverses ou qui ont renoncé à les interpréter. « Comme nous ne sommes pas en état de donner une explication en quelque sorte certaine de ces lettres, qui représentent probablement chacune un mot particulier, nous laisserons à d'autres la solution de cette énigme », dit Bursian<sup>3</sup>, qui cependant émet en note quelques suppositions: « Tout d'abord on est porté à rechercher là-dedans une marque du fabricant, d'après l'analogie du timbre sur les vases d'argile (à peu près *De Officina Victoris*). Cependant l'addition de *De* serait alors choquante. Sans quoi, on pourrait prendre aussi DO pour *Dono*, où le nom du donateur suit au génitif, ou bien aussi pour *Deo Optimo*, où le nom d'une divinité locale gallique suit au datif »<sup>4</sup>. L'hypothèse de Bursian, que chaque lettre est l'initiale d'un mot, est admise par Martin: « les lettres DOVI... représentent probablement chacune un mot particulier »<sup>5</sup>, et par Dunant: « lettres dont chacune représente peut-être un mot »<sup>6</sup>. Secretan s'abstient prudemment: « sur sa ceinture on lit les lettres DOVI, dont le sens n'est pas encore deviné »<sup>7</sup>, comme aussi S. Reinach: « Inscr. inexplicquée DOVI »<sup>8</sup>. M. R. Cagnat, dont je sollicitais il y a quelques années l'avis, me répondait: « Je ne sais pas si l'inscription en question signifiait quelque chose pour celui qui l'a gravée, mais pour moi, je ne vois pas ce qu'elle peut bien vouloir dire. Je vous avoue humblement mon ignorance... »

\* \* \*

<sup>1</sup> Cette apparence est très nette sur la planche de l'*Album de l'Art ancien*, pl. 2.

<sup>2</sup> BURSIAN, *Anzeiger*, p. 13; ID., *Aventicum*, p. 45, « durch kleine Eisenspitzen angedeutet ».

<sup>3</sup> *Anzeiger*, p. 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 13, note 3.

<sup>5</sup> *Pro Aventico*, III, 1890, p. 7.

<sup>6</sup> DUNANT, *Guide illustré*, p. 62.

<sup>7</sup> SECRETAN, *Aventicum*, p. 138.

<sup>8</sup> *Répert. de la stat.*, II, p. 558, n° 8.

On ne saurait songer à une marque de fabricant, car les bronziers n'avaient pas l'habitude d'indiquer leur nom sur leurs statuettes, comme le faisaient les potiers sur leurs vases, et à plus forte raison sur le corps même de ces statuettes.

Les autres hypothèses de Bursian, dédicace avec le nom du donateur, ou dédicace avec celui de la divinité locale à qui l'œuvre est offerte, nous paraissent toutefois aussi peu fondées que la précédente.

Puisqu'elles sont incrustées et non fondues dans l'épaisseur du bronze, ces lettres ont été placées après la fonte de celui-ci. Elles occupent la gauche de la ceinture, et cette disposition irrégulière témoigne aussi d'une adjonction, sans quoi l'artisan les eût sans doute mises au milieu de la ceinture. Il ne semble cependant pas que l'inscription dût se prolonger vers la droite, où l'on ne distingue nulle trace de lettres disparues.

Au lieu de supposer que chaque lettre représente un mot, on songera à un nom propre, celui du propriétaire qui l'aurait inscrit sur l'image pour s'en assurer la possession. Le nom DOECCUS ou DOVECCUS est celui d'un potier du II<sup>e</sup> siècle après notre ère (époque de Trajan aux Antonins), qui moule à Lezoux des vases à reliefs couverts de glaçure rouge. Ses produits estampillés sont exportés au loin, en Gaule, en Grande-Bretagne, en Germanie, et on en a trouvé des spécimens à Genève <sup>1</sup>. Ses nombreuses estampilles donnent sa signature avec quelques variantes, dont l'une est DOVIICCUS <sup>2</sup>. Il y a tout lieu de croire que, sur la statuette d'Avenches, DOVI est le début de ce nom, porté par plus d'un personnage gaulois de l'époque romaine. Dans son lexique de la langue gauloise, Holder mentionne les estampilles DOVI de Genève et l'inscription DOVI de la statuette d'Avenches dans la liste des documents qui concernent ce nom <sup>3</sup>.

\* \* \*

Il n'y a rien de surprenant à lire un nom propre gaulois sur un bronze romain, car en Suisse de nombreux monuments de l'époque romaine attestent la persistance des noms celtiques, que ce soient ceux des divinités ou ceux des mortels <sup>4</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> DEONNA, « Marques de potiers et graffiti sur les vases romains à glaçure rouge trouvés à Genève », *Pro Alesia*, XI, 1927, p. 56 (du tirage à part), n° 74, référ.

<sup>2</sup> DÉCHELETTE, *Vases ornés de la Gaule romaine*, I, p. 269, n° 69; OSWALD-PRYCE, *An Introduction to the study of Terra Sigillata*, p. 20, 62, 94, 112, 200; HOLDER, *Alt Celtischer Sprachschatz*, 1896, s. v. Doveccus, Dovecus, p. 1312.

<sup>3</sup> HOLDER, *l. c.*; *Mitt. Antiquar. Gesell. Zurich*, XV, 1865, p. 219.

<sup>4</sup> Ex.: DEONNA, « La persistance des traditions indigènes dans l'art de la Suisse romaine », *Genava*, XII, 1934, p. 118.

## V. MONUMENTS ROMAINS DE NYON.

L'importance de Nyon, « Noviodunum », « Colonia Julia Equestris », est attestée à l'époque romaine par de nombreux vestiges <sup>1</sup>, dont beaucoup sont conservés dans le petit musée local du château, tout récemment aménagé à nouveau par la municipalité et par le conservateur, M. Bader. Le Musée d'Art et d'Histoire ne saurait se désintéresser de cette cité voisine, qui lui a fourni plusieurs documents lapidaires <sup>2</sup>.

\* \* \*

### A. Mosaïque.

La belle mosaïque de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, découverte à Nyon en 1932 dans la cour attenante à l'immeuble de M. Boldrini, 24, Grand'Rue<sup>4</sup>, a été reproduite et commentée par MM. Maurice Barbey et Henri Vautier <sup>5</sup>, puis par M. L. Blondel <sup>6</sup>, et a été depuis signalée plus d'une fois <sup>7</sup>. Enlevée avec de grands soins — et l'on sait combien une telle opération est difficile <sup>8</sup> — elle a été déposée dans un hangar, en attendant son installation définitive (*pl. IV - V*).

<sup>1</sup> DEONNA, *Indicateur d'ant. suisses*, 1924, p. 210, référ.; VIOLLIER, *Carte archéologique du Canton de Vaud*, 1927, p. 243; STAHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1927, p. 521-2, et table, s. v. Equestris.

<sup>2</sup> DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, p. 17, n° 18 (dédicace à l'empereur Marcus Aurelius Antoninus (Elagabale)); VIOLLIER, p. 254; p. 32, n° 89 (inscription funéraire de la famille des Plines, provenant peut-être de Nyon); p. 33, n° 95 (cippe funéraire de C. Camillus Quintillus, Viez, près de Nyon, moulage); VIOLLIER, p. 255; p. 21, n°s 39-40 (milliaires de Colovrex, premier mille de la route Nyon-Genève); VIOLLIER, p. 256-7. — Sculpture, buste d'Attis, encastré au sommet de la tour dite de César, moulage, p. 43, n° 143; STAHELIN, p. 479, fig. 149. — P. 23, n° 51, inscription de Versoix, mentionnant la colonie des Equestres.

Quelques fragments architecturaux pourraient provenir de Nyon, *Genava*, VII, 1929, p. 125; des chapiteaux corinthiens d'Hermance pourraient avoir la même origine, *ibid.*, p. 120.

<sup>3</sup> C'est la date qu'admettent MM. BLONDEL, *Genava*, XI, 1933, p. 76 et NAEF, 24<sup>me</sup> *Rapport de la Société suisse de préhistoire*, 1932, p. 81. La date proposée par M. Barbey, IV<sup>e</sup> siècle, est assurément trop basse, *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 44.

<sup>4</sup> Voir l'emplacement sur le plan donné par la *Revue hist. vaudoise*, 1933, p. 44, pl. I; circonstances de la découverte, p. 46.

<sup>5</sup> « Sur la mosaïque romaine à animaux marins, découverte à Nyon, le 22 novembre 1932 », *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 44 sq., pl. II.

<sup>6</sup> « Mosaïque antique découverte à Nyon », *Genava*, XI, 1933, p. 74, fig. 1, plan reconstitué.

<sup>7</sup> 24<sup>me</sup> *Rapport de la Société suisse de préhistoire*, l. c.; *Rev. hist. vaudoise*, 42, 1934, p. 52-3, « La mosaïque de Nyon » (d'après L. Blondel); *Rev. des ét. anciennes*, 1934, XXXVI, p. 75.

<sup>8</sup> MERLIN et POINSSOT, « Enlèvement et remontage des mosaïques », *Mouseion*, 25-6, 1934, p. 205; WHEELER, « Experiment in removing a fragment of a roman Pavement », *The Museum Journal*, XXXIII, 1933, p. 104; DU MESNIL DU BUISSON, *La technique des fouilles archéologiques*, 1934, p. 196.

Elle accroît d'un numéro la liste des mosaïques trouvées non seulement à Nyon même<sup>1</sup>, mais en d'autres lieux de la Suisse, dont l'inventaire n'a pas été encore dressé méthodiquement jusqu'à ce jour<sup>2</sup>, mais le sera prochainement par M. Fr. Junghanns.

Plusieurs sont belles et intéressantes par leur sujet, par exemple la mosaïque de Boscéaz, près d'Orbe, dont MM. Schazmann<sup>3</sup> et E. Clouzot<sup>4</sup> ont donné récemment des interprétations divergentes.

\* \* \*

Les dimensions de cette mosaïque devaient être considérables, mais la majeure partie en a été détruite lors de la construction déjà

ancienne de l'immeuble Boldrini donnant sur la Grand'Rue; on en a constaté des vestiges en des points qui n'ont pas encore été fouillés (*fig. 5 n° 2*); il serait intéres-

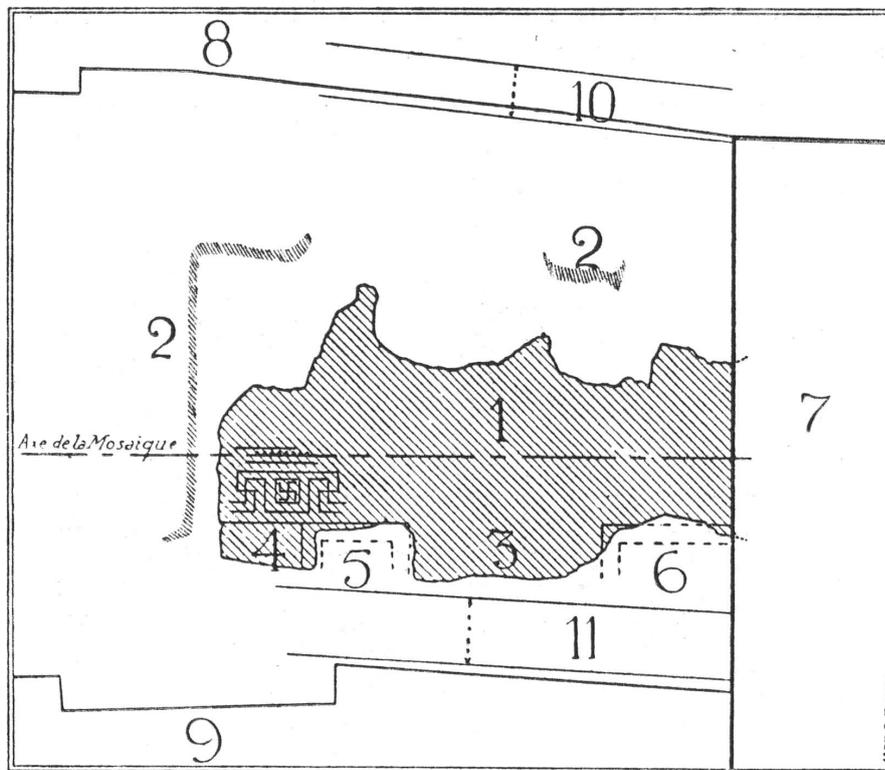


FIG. 5. — Mosaïque de Nyon.

1, 3, 4 (hachures). Fragment retrouvé de la mosaïque. — 2. Vestiges constatés de la mosaïque. — 3. Bandes d'entrelacs cruciformes, au bas de la grecque. — 4. Réseau d'hexagones au bas de la grecque. — 5. Espace rectangulaire, avec vide central. — 6. Id. — 7. Maison Boldrini. — 8. Propriété Kaeppli. — 9. Propriété Dumartheray. — 10. Vestiges d'un mur romain atteignant le niveau de la mosaïque. — 11. Vestiges d'un mur romain à un niveau inférieur à celui de la mosaïque.

<sup>1</sup> VIOLLIER, *Carte archéologique*, p. 252-3; *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 147, n° 1356 sq.

<sup>2</sup> *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*. II, Lugdunaise, etc.; p. 147 sq.: La Suisse occidentale; p. 165 sq.: La Suisse septentrionale; p. 168: La Suisse orientale; p. 169: Vallées supérieures du Rhin et du Rhône; p. 170: La région de Bâle; STAEHELIN, *op. l.*, p. 346 et notes.

<sup>3</sup> SCHAZMANN, « Sur la mosaïque du cortège rustique à Bossaye près Orbe », *Rev. hist. vaudoise*, 1932, p. 321.

<sup>4</sup> E. CLOUZOT, « La chasse au filet au temps des Romains », *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 225; *Pro Alesia*, 1929, p. 29; *Rev. arch.*, 1933, II, p. 339. — M. Schazmann s'est rallié à la théorie de M. Clouzot, *Rev. arch.*, p. 340, notes. Cf. encore BARBEY, *Mosaïques et vestiges romains de Bosceaz près Orbe*, Orbe, 1929.

sant de poursuivre les recherches pour parfaire nos renseignements et préciser des détails qui, en attendant, doivent demeurer incertains. Le fragment exhumé, long de 7 m. 25, large de 4 m. 07, garde un reste du décor central, avec scène marine, limité d'un côté par une bordure de méandres. A cette bordure se soudent deux bandes d'autres motifs géométriques, qui forment comme des passages entre deux espaces vides, rectangulaires (fig. 6).

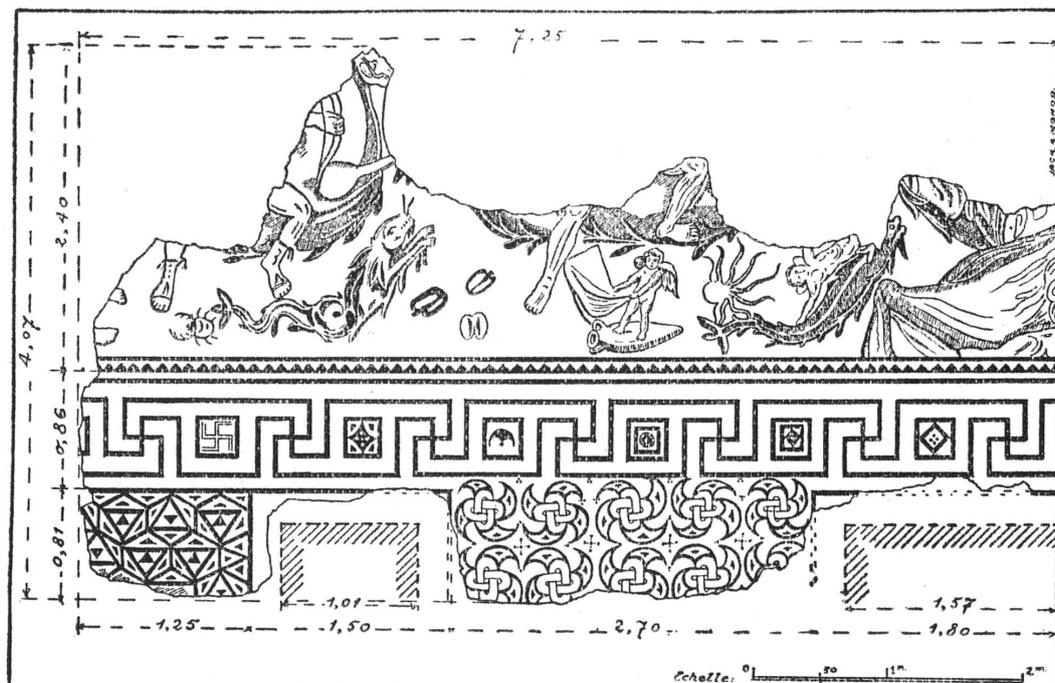


FIG. 6. — Mosaïque de Nyon.

\* \* \*

#### *Dispositions générales.*

M. Blondel a cru pouvoir déterminer avec certitude la forme et les dimensions de l'ensemble (fig. 7). Les deux espaces vides (fig. 5, nos 5 et 6), d'égale forme carrée, dit-il, auraient reçu des piliers, qui séparaient trois passages d'égales dimensions. Celui du milieu serait souligné par la disposition même des entrelacs (fig. 5, n° 3), qui touchent la bordure de méandres, alors que le réseau géométrique de gauche (fig. 5, n° 4) n'est pas tangent à celle-ci. L'axe de la mosaïque tomberait au milieu de ce passage, par le motif de l'Eros à l'amphore et par l'un des personnages dont il subsiste les jambes. La longueur approximative de la mosaïque serait de 13 mètres. Quant à sa largeur, elle serait donnée par la hauteur des figures, « qui devaient se balancer par d'autres analogues du côté inverse ».

\* \* \*

Un examen attentif nous ayant suggéré quelques doutes sur la certitude de cette reconstitution, nous avons prié M. J. Monod, architecte, de bien vouloir relever sur place les éléments qui permettraient de l'affirmer ou de l'infirmer, et de dresser les plans que nous reproduisons ici et qui rectifient celui de M. Blondel (*fig. 5, 8, 9*).

Les deux espaces rectangulaires (*fig. 8-9, nos 5, 6*) sont encadrés par une zone de cubes blancs que limite un trait noir. Pour celui de gauche (*fig. 8-9, n° 5*), ce trait est conservé aux deux angles supérieurs, ce qui en détermine la largeur. Le vide à l'intérieur de la zone blanche est large de 1 m. 01. Pour l'espace de droite (*fig. 8-9, n° 6*), l'angle supérieur

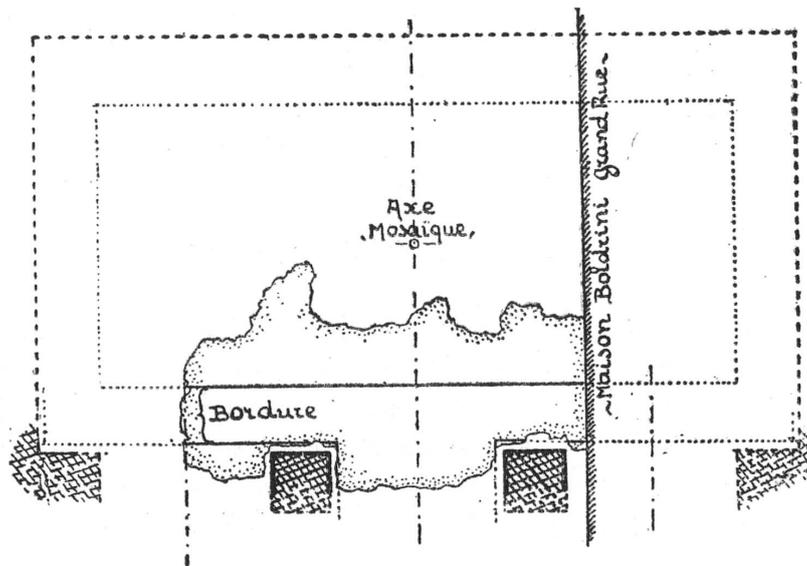


FIG. 7. — Mosaïque de Nyon  
(d'après L. BLONDEL, *Genava*, XI, 1933, p. 75, fig.1).

gauche du trait est seul conservé. Mais cet espace n'a nullement la même largeur que le précédent, comme le dit M. Blondel. A l'intérieur de sa zone blanche, le vide conservé est large de 1 m. 57 et il devait se prolonger, comme l'indique la continuation du trait noir qui le surmonte horizontalement, plus à droite, où il a été coupé par le mur perpendiculaire de la maison Boldrini (*fig. 5, n° 7*). On ne saurait donc dire quelle a été la largeur primitive de l'espace n° 6. Mais, du moment qu'elle dépasse celle de l'espace n° 5, qu'elle ne lui est pas symétrique, on ne saurait prétendre que le réseau d'entrelacs n° 3 qui sépare ces espaces constituait un passage dans l'axe de la mosaïque.

Si l'on veut reporter cet axe à gauche (*fig. 8*), on ne peut le faire coïncider avec l'espace n° 5, puisque celui-ci est encadré par les motifs nos 3 et 4 qui ne s'équilibrent pas (les entrelacs du n° 3 touchant la zone de méandre, le réseau géométrique n° 4 ne la touchant pas). On peut supposer qu'il était constitué par le réseau n° 4 (dont la largeur demeure inconnue, puisqu'il est incomplet à gauche); dans ce cas, on placerait à la gauche de celui-ci un espace n° 5 bis semblable au n° 5, un réseau n° 3 bis pareil au n° 3, puis un espace n° 6 bis, pareil au n° 6.

Si l'on veut reporter cet axe à droite (*fig. 9*), on le ferait coïncider avec le milieu de l'espace n° 6 (d'une largeur indéterminée), en répétant à la droite de celui-ci un réseau n° 3 *bis* pareil au n° 3, un espace vide n° 5 *bis* pareil au n° 5, puis un réseau n° 4 *bis* pareil au n° 4.

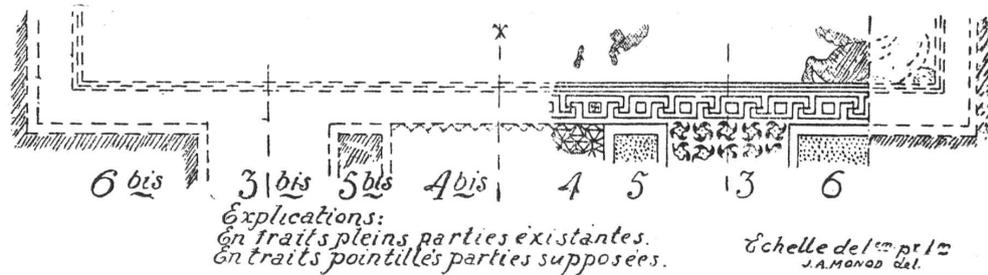


FIG. 8. — Mosaïque de Nyon.

Ce qui nous inclinerait à reporter l'axe à droite plutôt qu'à gauche, c'est la présence, juste au-dessus de l'espace n° 6, du corps incomplet d'un être incertain, vers lequel les personnages de gauche semblent se diriger. La mosaïque devait se prolonger à droite, pour donner l'espace nécessaire, non seulement à cet être, mais à d'autres personnages. On ne saurait en effet admettre que cet être ait été confiné dans un angle (*fig. 8*), où se serait arrêté le cortège des personnages.

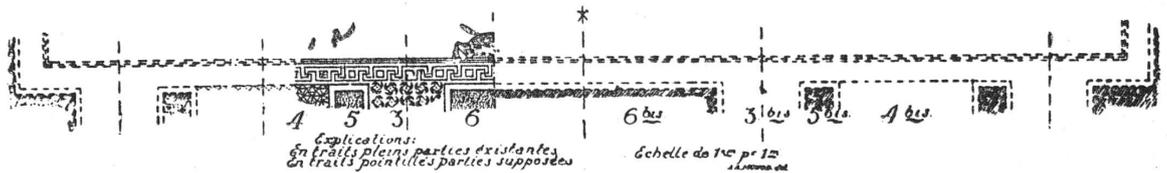


FIG. 9. — Mosaïque de Nyon.

On remarque que le méandre est, dans sa majeure partie, dirigé à droite, mais qu'à l'extrémité gauche de la mosaïque, à l'endroit où il encadre un svastika, il change de direction et qu'il va vers la gauche (*fig. 6*). Si cette modification s'était produite sujet au milieu du réseau n° 4, on aurait pu y voir la confirmation que ce réseau n° 4 constitue l'axe, à droite et à gauche duquel le méandre se serait dirigé en sens inverse. Mais ce n'est pas le cas. Faut-il supposer que ce changement annonce l'extrémité gauche et le retour angulaire de la mosaïque ? A examiner d'autres mosaïques, on constate que cette modification n'est pas nécessaire aux angles. Ce n'est peut-être qu'une fantaisie sans portée du décorateur, dont on trouve des exemples ailleurs.

Nous n'indiquons ces hypothèses que pour montrer qu'il y a diverses possibilités. Si l'on admet une disposition symétrique, un seul point demeure certain : l'axe ne peut coïncider avec le réseau n° 3, comme le pense M. Blondel, mais il doit être cherché à sa droite. Mais si la disposition était asymétrique, ce qui se produit en certaines mosaïques, aucune prévision n'est possible.

\* \* \*

Peut-on fixer la longueur primitive ? Même si l'on en connaissait l'axe, on ne saurait à quelle distance en arrêter les extrémités, puisque toutes deux sont brisées<sup>1</sup>. Le changement de direction du méandre, avons-nous dit, ne peut apporter quelque argument. Rien non plus dans les sujets ne fournit d'indice certain. Nous devons donc nous résigner à ignorer cette longueur, et ne pas la fixer à 13 mètres avec M. Blondel.

Nous n'avons pas davantage d'éléments pour la largeur. M. Blondel suppose qu'« elle est donnée approximativement par la hauteur des figures qui devaient se balancer par d'autres analogues du côté inverse ». Mais la scène pouvait former un bandeau rectangulaire à une seule zone de personnages, elle pouvait aussi tourner sur les quatre côtés, avec ou sans motif central<sup>2</sup>.

On ne peut faire état des vestiges de murs romains constatés en 10 et 11 (*fig. 5*). L'un (n° 11)<sup>3</sup> est au-dessous du niveau de la mosaïque, l'autre s'arrête à son niveau. Leur direction est quelque peu oblique par rapport à elle. Cette différence de tracé permet de croire qu'ils sont antérieurs<sup>4</sup> ou postérieurs.

Quelle était la destination de ces espaces rectangulaires n°s 5 et 6 ? Ont-ils reçu des piliers, qui séparaient les passages n°s 3 et 4, suppose M. Blondel ? Mais en leur milieu le sol apparaît dépourvu de toute fondation. Supposera-t-on avec plus de vraisemblance qu'ils supportaient des socles creux de statues ?

<sup>1</sup> D'un côté la mosaïque a été détruite par la construction de l'immeuble Boldrini ; de l'autre, celui du lac, des découvertes ultérieures pourront apporter quelques précisions. « Il serait intéressant, dit M. Vautier, de poursuivre les fouilles du côté lac de la mosaïque, de retrouver ainsi le retour de la frise ». *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 47. On a constaté en effet de ce côté des vestiges de la mosaïque (*fig. 5, n° 2*).

<sup>2</sup> « On pourrait aussi chercher la frise parallèle à celle découverte en faisant un sondage dans le jardin de M. Kaeppli », *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 47. On a constaté en effet de ce côté des vestiges de la mosaïque. Voir *fig. 5, n° 2 et 8*.

<sup>3</sup> « Du côté de l'immeuble Dumartheray on distingue les fondations d'un mur parallèle, large d'un mètre ; ce mur romain, démoli en partie au moyen âge, a fourni de gros blocs et un morceau d'entablement à feuille d'acanthé, utilisés à la construction de la tour Dumartheray », *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 46.

<sup>4</sup> La mosaïque ne reposait en effet pas sur le sol vierge. « Le sous-sol de la mosaïque est constitué par un remblai de 1 mètre au moins, renfermant des débris de tuiles romaines ; on a retrouvé sous la mosaïque un fragment d'écuelle et un morceau d'anse d'amphore ». *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 46.

Jusqu'où ces espaces rectangulaires et les passages qui les séparent se prolongeaient-ils du côté opposé à la bordure de méandres ? Ces passages, décorés de mosaïques entre piliers ou statues, venaient-ils buter à un mur de fond, arrondi peut-être en forme de niches, ou donnaient-ils accès à des pièces voisines ? <sup>1</sup> Aucun indice ne permet de se prononcer.

Si nous ignorons la forme et la disposition générale de la pièce <sup>2</sup> ainsi décorée, nous ne pouvons non plus en fixer la destination. Le thème choisi pourrait tout au plus faire croire à des thermes <sup>3</sup>.

« Il est remarquable de constater, dit M. Vautier, que le plan des immeubles de ce quartier de la Nyon romaine devait correspondre exactement au cadastre actuel, en ce qui concerne la limite des immeubles Boldrini et Dumartheray, car la frise de la mosaïque trouvée en 1932 est parallèle au mur mitoyen des deux propriétés » <sup>4</sup>. L'édifice auquel appartenait la mosaïque s'élevait « au centre exact de la partie ancienne de Nyon, non loin de l'emplacement supposé du forum. Il devait avec les autres édifices former l'ensemble civique de la colonie » <sup>5</sup>.

\* \* \*

### *Le décor géométrique.*

#### *La bordure.*

Une bordure encadrerait le motif central sans doute sur ses quatre côtés, quelles qu'aient été la forme et les dimensions totales de la mosaïque. Elle comporte des éléments géométriques usuels aux mosaïques romaines.

1. *Méandre*. — Ce motif, des plus fréquents <sup>6</sup>, en renferme d'autres en des carrés (*fig. 10*).

a) *Carrés* posés sur leur pointe, ornés à leur intérieur d'éléments cruciformes (croix à extrémités bifurquées); les côtés d'un de ces carrés sont incurvés, et il est cantonné de petits triangles.

b) *Rosaces*.

c) *Svastika*. Le svastika, dont on sait l'origine millénaire et la persistance jusqu'à nos jours, n'est pas rare sur les mosaïques <sup>7</sup> comme sur d'autres monuments

<sup>1</sup> Pour M. Blondel, à des piscines latérales.

<sup>2</sup> « Grand vestibule ou promenoir », pense M. Blondel.

<sup>3</sup> C'est l'opinion de M. Blondel et de M. Barbey, *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 45.

<sup>4</sup> *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 46-7, voir le plan, pl. I.

<sup>5</sup> *Genava*, XI, 1933, p. 76.

<sup>6</sup> On trouvera de nombreux exemples, *Memoirs of the Amer. acad. of Rome*, VIII, 1930, pl. 4, 1, 2; 5, 1, 3; 17, 1; 20, 1, 2, 3; 21, 1, 5; p. 71, *The greek meander*, 85, 105, etc.

<sup>7</sup> Ex.: BOSSERT, *Gesch. d. Kunstgewerbes*, IV, p. 333, fig.; *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, I, n° 11, 108; *Memoirs of the Amer. Acad. of Rome*, VIII, 1930, pl. 35, 2, 37, 3.

de l'époque romaine. On remarquera que le méandre lui-même forme des svastikas à la rencontre de ses lignes <sup>1</sup>.

d) *Pelta*, ou bouclier en croissant <sup>2</sup>. Les mosaïstes en font un fréquent usage <sup>3</sup>, l'employant seule ou combinée en des associations dont la mosaïque de Nyon donne précisément un exemple <sup>4</sup>.

*Les passages.*

2. Réseau de triangles tangents, ou, si l'on préfère, d'*hexagones* renfermant des triangles (*pl. IV, en haut à gauche*).

3. *Entrelacs svasticoïdes*. — Il subsiste deux rangées de ces motifs (*pl. IV, en haut à droite*), chacune en comportant cinq, dont les pointes sont tournées alternativement à gauche et à droite. Entre elles, paraissent de petites croix à extrémités bifurquées, utilisées déjà pour un carré du méandre. L'entrelacs svasticoïde combine en lui plusieurs éléments :

a) L'*entrelacs cruciforme*, qui en constitue le centre, est ni moins ancien, ni moins répandu que le svastika, et nous en avons étudié ailleurs l'origine et la vie millénaire <sup>5</sup>. Il est fréquent sur les mosaïques romaines <sup>6</sup> (*fig. 11, 1*).

b) *La rosace aux rais incurvés*. Ceux-ci sont multiples et minces, ou moins nombreux et épais. Réduits à quatre et en forme de croissants, ils rappellent le svastika aux branches incurvées <sup>7</sup>. Ce motif, très ancien lui aussi, s'est perpétué comme les

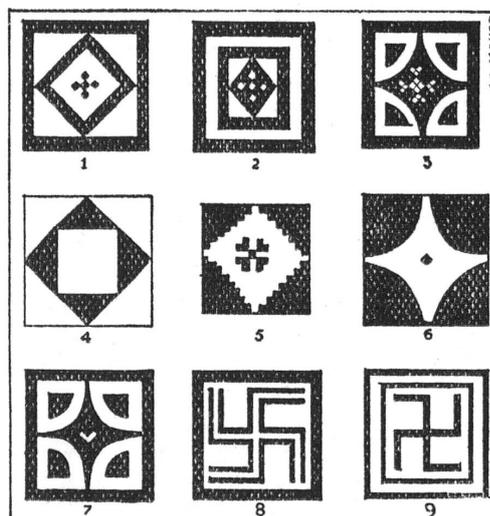


FIG. 10. — Mosaïques romaines. Motifs inscrits en des carrés.

1-3. Mosaïque de Nyon. — 4. *Memoirs of the American Academy*, Rome, VIII, 1930, pl. 43, 4. — 5. *Ibid.*, pl. 40, 4. — 6. *Ibid.*, pl. 41, 2. — 7. *Ibid.*, pl. 24, 1. — 8. Mosaïque de Nyon. — 9. *Memoirs*, pl. 37, 3.

<sup>1</sup> Ex.: *Memoirs*, VIII, 1930, pl. 15, 1; pl. 40, 2.

<sup>2</sup> COUISSIN, « Les armes gauloises », *Rev. arch.*, 1927, I, p. 319, La Pelta; SAGLIO-POTTIER, *Dict. des ant.*, s. v. Clipeus, p. 1257, V.

<sup>3</sup> *Memoirs*, VIII, 1930, pl. 32, 1, p. 104; pl. 33, 3; pl. 36, 3; pl. 38, 1; *Inventaire*, I, n° 6, 11, 409; REINACH, *Répert. des peintures*, p. 352-3; HINKS, *Catalogue of the Greek, etruscan and roman paintings and mosaics*, British Museum, 1933, *op. l.*, p. 73, fig. 79; p. 95, fig. 103, etc.

<sup>4</sup> Voir plus loin.

<sup>5</sup> DEONNA, « Le nœud gordien », *Rev. des ét. grecques*, 1918, p. 39, 141; Id., « La vie millénaire de quelques motifs décoratifs », *Genava*, VII, 1929, p. 172 sq.; CAPITAN, « L'entrelacs cruciforme », *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1918, p. 197.

<sup>6</sup> *Memoirs*, VIII, 1930, pl. 18, 2; 22, 4; 26, 1; 32, 2; 35, 1, 4; *Inventaire*, I, Gaule, n° 6, 45, 77, 301, 383, 562; II, n° 188-9; REINACH, *Répert. de peintures*, pl. 38, 2; *Indicateur d'ant. suisses*, 1889, 3, pl. XIII-XIV; Musée de Berne, mosaïque d'une villa romaine près de Toffen, 1894; *Africa Italiana*, V, 1933, n° 1-2, p. 54, fig. 44 (Tripoli); HINKS, *op. l.*, p. 88, fig. 96; p. 99, fig. 109; p. 133, fig. 151,

<sup>7</sup> Ex.: HINKS, *op. l.*, p. 88, fig. 96.

précédents pendant des milliers d'années<sup>1</sup>, et paraît avec diverses variantes sur les mosaïques romaines (*fig. 11, 2, 3, 8*)<sup>2</sup>.

c) Cette variante svasticoïde s'associe à d'autres motifs, par exemple à la rosace à quatre pétales droits<sup>3</sup> (*fig. 11, 4, 6*), ou, comme ici, à l'entrelacs cruciforme<sup>4</sup> (*fig. 11, 7*), et dans cet assemblage, les branches deviennent facilement des pletae (*fig. 11, 7, 9*)<sup>5</sup>.

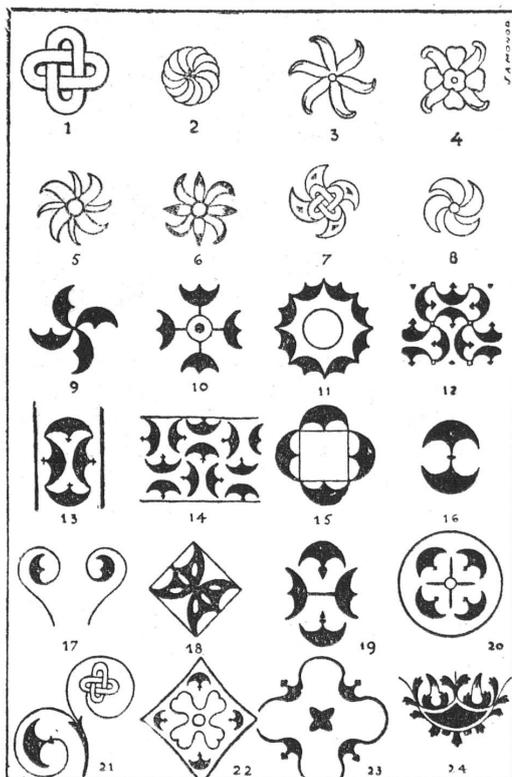


FIG. 11. — Mosaïques romaines.  
Entrelacs, rosaces, combinaison de peltae.

d) Si la pelta est souvent employée seule, elle peut aussi donner par sa répétition des combinaisons très diverses. Unies par une de leurs pointes, elles forment une rosace à quatre branches (*fig. 11, 7, 9*)<sup>6</sup>; ailleurs elles terminent les branches d'une croix (*fig. 11, 10*)<sup>7</sup>; groupées en cercle, elles donnent une étoile (*fig. 11, 11*)<sup>8</sup>. Diversement accolées ou opposées, elles constituent des motifs isolés ou des réseaux continus (*fig. 11, 12-24*; *fig. 12*)<sup>9</sup>. Le mosaïste trouve en elles le point de départ d'ingénieuses variantes décoratives, tout comme il peut combiner en réseau des rosaces et des éléments géométriques (*fig. 11-2*).

#### *Le décor figuré.*

Le fragment est malheureusement trop mutilé pour qu'il soit possible de reconstituer dans son ensemble la scène figurée, un de ces sujets de mythologie maritime

<sup>1</sup> DEONNA, « La vie millénaire de quelques motifs décoratifs », *Genava*, VII, 1929, l. c.

<sup>2</sup> Rais multiples, *Inventaire*, I, n° 113, 383. Quatre rais en croissants, *ibid.*, n° 562.

<sup>3</sup> *Inventaire*, I, p. 77 (Arles).

<sup>4</sup> HINKS, *op. l.*, p. 88, fig. 96.

<sup>5</sup> KELLER, *Die römischen Ansiedlungen in der Ostschweiz*, I, pl. VI, 5; *Inventaire*, Gaule, I, 2, pl. XVI, n° 1219 (Trèves); 25<sup>o</sup> *Jahr. Römische-germanische Kommission*, Berlin, 1929, p. 100 (Egger); mosaïque de Leptis Magna, *Africa Italian*, V, 1933, n° 1-2, pl. p. 8; HINKS, *op. l.*, p. 133, fig. 151; p. 99, fig. 109.

<sup>6</sup> BONSTETTEN, *Recueil d'antiquités suisses*, 2<sup>me</sup> suppl., 1867, pl. XIV (Yvonand).

<sup>7</sup> *Inventaire*, I, n° 45.

<sup>8</sup> *Memoirs*, VIII, 1930, pl. 43, 4. — Peltae, autour d'un anneau en bronze ajouré, époque romaine tardive, RIEGL, *Spätrömische Kunstindustrie*, pl. XV, 6.

<sup>9</sup> *Inventaire*, I, 2, pl. XVI, n° 1218; XXVIII, n° 1640; Bursian, *Aventicum Helvetiorum*, 1867, pl. 23 (Avenches); musée d'Yverdon, fragment de la mosaïque d'Orphée, n° 2702, provenant de Cheyres près d'Yvonand.

si fréquents sur les mosaïques romaines<sup>1</sup>, et certains de ses détails demeurent même incertains.

4. *Le fond.* — Des barres à peu près horizontales, que séparent de petits traits verticaux, constituent le fond. Représentent-elles le sable de la mer, comme le pense M. Barbey<sup>2</sup> ? Il est plus vraisemblable d'y reconnaître l'indication de l'eau, convenant mieux aux êtres marins qui paraissent y être plongés.

5. *Coquillages, poissons.* — Des coquillages (moules ?), une pieuvre aux tentacules déployés, un crabe ou une araignée de mer, un chien de mer, y vivent (*pl. IV-V*) animaux habituels aux mosaïques de sujets maritimes, où ils paraissent seuls ou unis à des êtres mythologiques et réels<sup>3</sup>.

6. *Eros monté sur un poisson.* — L'Eros monté sur un animal marin, dauphin, hippocampe, n'est pas moins banal<sup>4</sup>. Parfois, il est allongé sur sa monture ou à côté d'elle, au lieu de la chevaucher, comme c'est le cas ici<sup>5</sup>.

7. *Eros naviguant sur une amphore.* — L'Eros naviguant sur une amphore (*pl. V*), paraît sur divers monuments romains, lampes, gemmes, mosaïques, vases à reliefs, thème curieux que nous avons étudié ailleurs<sup>6</sup>. Il rappelle l'usage des anciens d'utiliser comme moyens de transport aquatique des récipients, outres<sup>7</sup>, ou vases de terre<sup>8</sup>. Eros fait de l'amphore son esquif, dont il tient à deux mains la voile tendue, comme ailleurs il vogue sur un radeau<sup>9</sup> ou dans une barque.

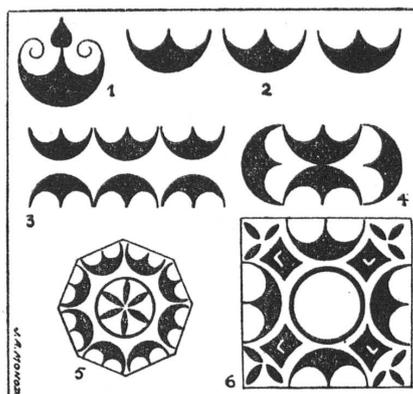


FIG. 12. — Mosaïques romaines.  
La pelta et ses combinaisons.

1. *Memoirs of the American Academy*, Rome, VIII, 1930, pl. 38, 1. — 2. *Ibid.*, pl. 39, 1. — 3. *Ibid.*, pl. 27, 2. — 4. *Ibid.*, pl. 32, 1. — 5. *Ibid.*, pl. 43, 4. — 6. *Ibid.*, pl. 43, 2.

<sup>1</sup> Cf. *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*.

<sup>2</sup> *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 44.

<sup>3</sup> *Memoirs*, VIII, 1930, p. 138, Fish Mosaics; REINACH, *Répert. de peintures*, p. 36, 3; 275, 1, 2; 276; 370-1; *Inventaire*, I, n° 409; II, n° 92, 93, 142, 646, 936.

<sup>4</sup> REINACH, *op. l.*, p. 34, 6; 36, 3; 37, 8; 38, 6; 79, 80, 2; *Inventaire*, II, n° 18, 144; *Africa Italiana*, V, 1933, n° 1-2, p. 17, référ.

<sup>5</sup> REINACH, *op. l.*, p. 37, 8; *Inventaire*, II, n° 144; I, 2, pl. XXVII, n° 1621.

<sup>6</sup> DEONNA, « En regardant fumer les lampes antiques », I. La navigation d'Eros, *Rev. des ét. anciennes*, XXVIII, 1926, p. 15, référ. — Mosaïque de Leptis Magna, *Africa Italiana*, V, 1933, n° 1-2, p. 13, fig. 6; p. 17, fig. 9; fragment de stuc, musée de Naples, *ibid.*, p. 17, fig. 8.

<sup>7</sup> SAGLIO-POTTIER, *Dict. des ant.*, s. v. Uter, p. 615-6; s. v. Utricularius, p. 616.

<sup>8</sup> La légende plaçait des amphores vides, soigneusement bouchées, sous les radeaux d'Hercule et d'Ulysse, *Dict. des ant.*, s. v. Uter, p. 616; s. v. Ratis, p. 814, fig. 5919; vase du Cabirion, Ulysse naviguant sur deux amphores, *Rev. arch.*, 1930, II, p. 65, I, « La randonnée maritime d'Ulysse »; *Dict. des ant.*, s. v. Ratis, p. 614.

<sup>9</sup> *Dict. des ant.*, s. v. Ratis, p. 814, fig. 5920.

8. *Monstre marin ? Océan ?* — Tout à droite du fragment, une masse sombre est d'une reconstitution et d'une identification difficiles (*pl. V*). Certains ont reconnu au bas la patte antérieure d'un animal monstrueux<sup>1</sup> qui serait tourné à gauche, alors que les personnages le sont à droite, et se dirigent vers lui, ce qui laisserait supposer qu'ils le combattent<sup>2</sup>. M. Clouzot émet une autre hypothèse qui est indiquée plus loin et à laquelle nous renvoyons. Quel que soit le sens de ce motif, il n'en subsiste qu'une faible partie, et il devait se prolonger à droite, où la mosaïque est arrêtée par le mur de la maison Boldrini; s'il est coupé dans sa partie inférieure par la bordure, c'est parce qu'il est censé émerger de la mer.

9. *Groupe de gauche.* — A gauche du fragment, on distingue l'avant-train d'un cheval, soit une partie de la tête, une patte, le ventre (*pl. IV*). Mais c'est un cheval marin, comme le prouvent les espèces de nageoires attachées à son ventre, pareilles à celles de l'animal central, comme le prouve aussi l'extrémité de la patte, qui paraît se terminer par une pince de crustacé<sup>3</sup>. L'objet campaniforme que l'on distingue sur la joue du cheval est assurément une clochette, que l'on attachait souvent comme amulette aux colliers et aux autres pièces d'harnachement des chevaux<sup>4</sup>.

Ce cheval marin est monté par un personnage dont il ne subsiste plus qu'une partie des jambes. Sa musculature, plus délicate que celle de son compagnon à droite, désigne une femme. Elle ne se tenait pas debout, à côté de sa monture, mais elle était assise en amazone sur celle-ci, comme en témoigne la pose de la jambe et du pied gauches. Est-ce une de ces nombreuses Néréides, montées sur des chevaux marins, que prodiguent les mosaïstes ? Mais les brodequins qui la chaussent, et qui sont caractéristiques d'Artémis, l'arc qu'elle brandit du bras gauche, permettent de reconnaître en elle plutôt une Artémis, une Diane marine<sup>5</sup>. Son arc est détendu; le tient-elle comme attribut, ou vient-elle de décocher une flèche ?

10. *Groupe central.* — Un groupe analogue occupe le centre du fragment. Il n'en subsiste que le ventre, avec nageoires, d'un animal marin, et les jambes d'un personnage, que sa forte musculature désigne comme masculin (*pl. V*). La jambe droite allongée, la jambe gauche repliée à angle droit, avec le pied horizontal, impliquent une attitude différente de celle du personnage précédent. Marchait-il à côté de

<sup>1</sup> « Un grand fragment du membre inférieur d'un animal indéterminé pour le moment ». *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 44.

<sup>2</sup> « On en conclut tout naturellement à une scène de lutte ou de chasse entre des hommes et des animaux de la mer », *ibid.*, p. 45.

<sup>3</sup> A vrai dire, ce pourrait n'être qu'une schématisation. Cf. la queue d'un Centaure marin, sur une mosaïque, HINKS, *Catalogue of the Greek, etruscan and roman paintings and mosaics*, British Museum, 1933, pl. XXVIII, 16.

<sup>4</sup> SAGLIO-POTTIER, *Dict. des ant.*, s. v. Tintinabulum, p. 342, fig. 6994; s. v. Cingula, p. 1174, fig. 1471; s. v. Currus, p. 1634, fig. 2199.

<sup>5</sup> Artémis, déesse marine, ROSCHER, *Lexikon*, s. v. Artemis, p. 561, n° 4; Artémis équestre, *ibid.*, p. 568, n° 2; REINACH, *Cultes, mythes*, IV, p. 58-60; CURTIUS, *Röm. Mitt.*, 45, 1930, p. 33.



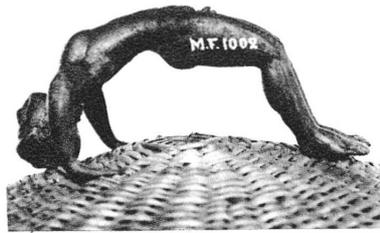
1



2



4



3



5



6



7

Pl. III. — 1 et 4. 14256. Statue féminine en péplos dorien. Musée de Genève. — 2. 5857. Statuette de terre cuite. Musée de Genève. — 3. MF 1002. Poignée de ciste étrusque, bronze. Musée de Genève. — 5-7. Base sculptée en tronc d'arbre. Musée de Nyon.



l'être marin, en une allure rapide ? Il est cependant plus vraisemblable, étant donné le milieu marin où se déroule la scène, de croire qu'il était, lui aussi, monté de biais sur l'animal. Mais il est difficile de préciser son action. Quant au monstre qu'il accompagne, on ne saurait dire s'il s'agit encore d'un cheval marin ou d'un autre être, car ce qu'il en reste ne permet pas de risquer une interprétation.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de pousser plus loin l'analyse de ce fragment, de reconstituer la scène entière dont on n'a conservé qu'un épisode, et de donner un nom à celle-ci. Les éléments qui subsistent permettent de songer à quelque cortège de divinités et d'êtres marins si fréquents sur les mosaïques. Toutefois, pour le sujet précis, comme pour la disposition générale de la mosaïque, et pour ses dimensions, demeurons dans l'expectative, résignons-nous à l'incertitude, et préférons-là à des affirmations inexactes, tant que des éléments nouveaux, que feront peut-être surgir des découvertes ultérieures, n'auront pas apporté d'autres précisions.

\* \* \*

#### B. *Tronc d'arbre sculpté.*

En 1930, lors de travaux exécutés dans la cave de l'immeuble Boldrini, 24, Grand'Rue, donc tout à côté de l'emplacement de la mosaïque précédente, M. H. Vautier découvrit « sous deux poteaux de chêne, et leur servant d'appui, une base et un chapiteau »<sup>1</sup>.

Le chapiteau, de type corinthien (*fig. 13*), et fort mutilé, n'a rien qui retienne l'attention<sup>2</sup>. Il n'en est pas de même de la base<sup>3</sup>, taillée dans la roche, qui est actuellement exposée avec le chapiteau dans le petit jardin public, à côté du château.

Sur un socle rectangulaire<sup>4</sup> s'élève un tronc d'arbre en ronde bosse (*pl. III, 5-7; fig. 14-15*), à peu près de grandeur naturelle. Il n'en subsiste que la partie inférieure<sup>5</sup>, et il n'est pas possible de dire quelle en était la hauteur primitive.

Le socle est encadré, sur ses faces latérales, par une forte moulure formant cartouche. Il est lisse sur les faces antérieure et postérieure, cette dernière étant partiellement brisée<sup>6</sup>. Deux trous d'encastrement sont forés sur la face antérieure, et un sur la face latérale de droite; comme ce dernier entame la moulure, on doit

<sup>1</sup> *Rev. hist. vaudoise*, 1933, p. 46.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pl. VI. Dimensions: Roche.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pl. III-V.

<sup>4</sup> Long. du socle: 0,75; larg.: 0,35; haut.: 0,46.

<sup>5</sup> Haut. du tronc: 0,90; largeur la base: 0,70; largeur au sommet: 0,53; épaisseur au sommet: 0,50.

<sup>6</sup> La pierre a été retaillée en cet endroit, lors de son remploi.

admettre qu'il est une adjonction postérieure, alors que les deux autres ont pu servir à fixer le bloc à d'autres éléments disparus.

Le tronc vigoureux est lisse; il s'élargit à sa base en de fortes nervures, caractères qui semblent convenir à un hêtre<sup>1</sup>. Son raccord avec le socle détermine des ondulations très prononcées qui, détail curieux, sont creusées par dessous, comme si l'on avait volontairement entaillé l'arbre<sup>2</sup> pour l'abattre. Une grosse tige de lierre,

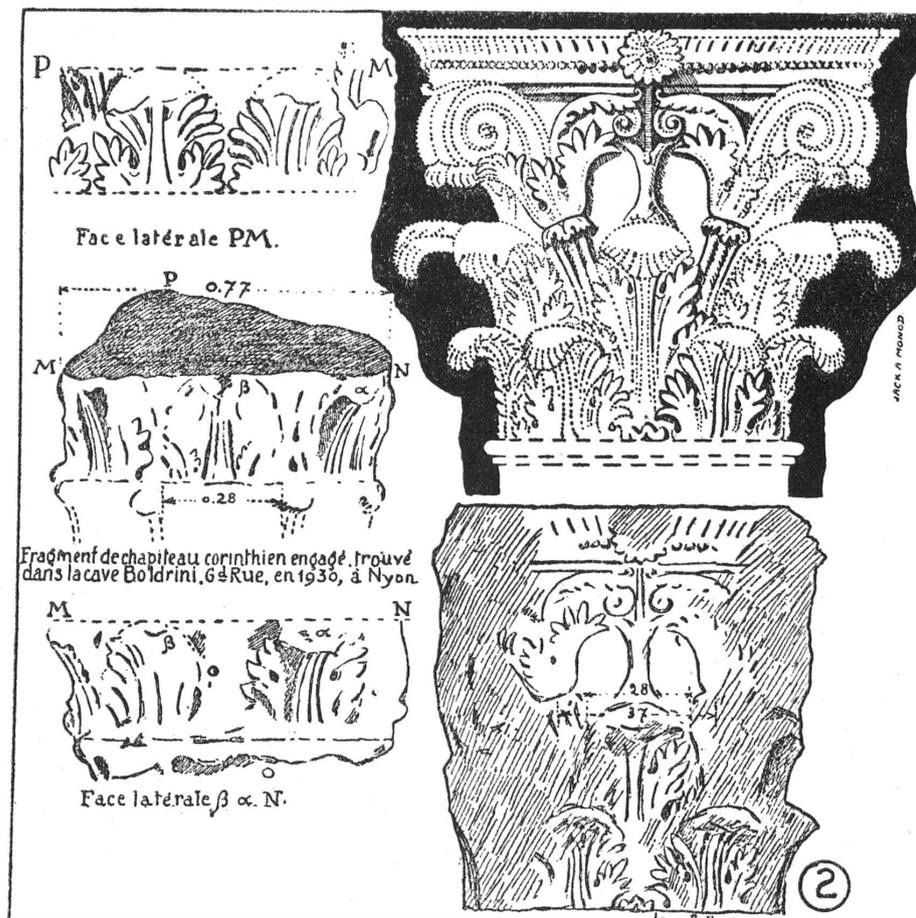


FIG. 13. — Nyon. Chapiteau corinthien. En haut, à droite, sa reconstitution.

<sup>1</sup> M. Hochreutiner, directeur du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, veut bien répondre comme suit à ma demande de renseignements: « La sculpture représentant un tronc d'arbre contre lequel grimpe une plante qui paraît être du lierre, est trop rudimentaire pour qu'on puisse en faire une détermination sérieuse. Néanmoins, comme vous l'avez très bien remarqué, les nervures qui sont indiquées à la base font penser à un hêtre. J'ajouterai que l'écorce extrêmement lisse ne peut que confirmer cette opinion, le hêtre étant de tous les arbres de notre pays celui qui possède l'écorce la plus lisse ».

<sup>2</sup> Ces entailles se répètent sur la face opposée, partiellement brisée. « Quant aux entailles de la base, dit M. Hochreutiner, elles sont évidemment la marque des coups de hache destinés à abattre l'arbre. Cela est aussi assez caractéristique pour l'abattage des arbres à nervures. »

avec ramifications et feuilles, rampe sur les côtés droit et gauche. Au revers, une saillie de forme ovale, peut-être un nœud de l'écorce.

Sculpté sur tout son pourtour, le tronc devait être visible de toutes parts. Mais comme le socle n'est mouluré que sur deux côtés, on doit admettre qu'il était encastré par ses faces antérieure et postérieure dans un ensemble monumental qu'il est difficile de déterminer.

\* \* \*

Dans son précieux *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, M. Espérandieu signale un grand nombre de sculptures gallo-romaines où paraissent des arbres. Le laurier est très fréquent sur les autels<sup>1</sup> dédiés aux divinités<sup>2</sup> ou aux morts<sup>3</sup>, et le musée de Genève le montre sur un cippe rec-

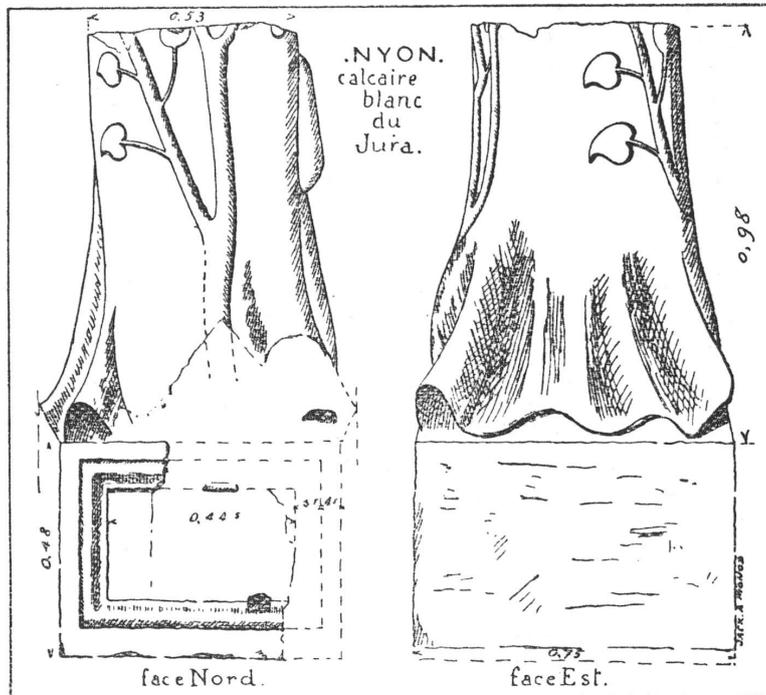


FIG. 14. — Nyon. Tronc d'arbre sculpté.

tangulaire trouvé dans notre ville<sup>4</sup>. Un oiseleur se tient près d'un arbre aux feuilles mortes<sup>5</sup>, sans doute artificiel, auquel des cages sont suspendues. Le pin symbolique surgit derrière le buste d'Attis<sup>6</sup>; deux cyprès, symboliques eux aussi, se dressent<sup>7</sup>; un san-

<sup>1</sup> *Ibid.*, I, p. 256, n° 347 (Vienne); p. 365, n° 563 (Narbonne); II, p. 16, n° 860 (Le Comminges); II, p. 217, n° 1241 (Bordeaux); VIII, p. 232, n° 6246 (Bonn).

<sup>2</sup> *Ibid.*, I, p. 215, n° 278 (Vaison, dédicace à Mercure); VI, p. 216, n° 4918 (Trèves, sur la face antérieure, Junon debout); VIII, p. 385, n° 6503 (Cologne, dédicace *Diginibus sacrum*); p. 387, n° 6503 (Cologne, dédicace *Medicinis*); p. 391, n° 6516 (Cologne, dédicace *in honorem domus divinae et coloniae*); p. 402, n° 6542 (Cologne, dédicace *Jovi optimo*); Complément, 1931, p. 18, n° 20 (Wiesbaden, dédicace à Jupiter); p. 140, n° 213 a (Darmstadt, Victoire debout, appuyée sur un bouclier, qui est posé sur un socle; à côté du socle, laurier presque en ronde-bosse, dédicace *Victoriae Augusti*).

<sup>3</sup> *Ibid.*, VI, p. 313, n° 5131 (Tarbe, sur la face antérieure, Amours et guirlandes); VIII, p. 341, n° 6435 (sur la face antérieure, cavalier); p. 390, n° 6514 (Cologne).

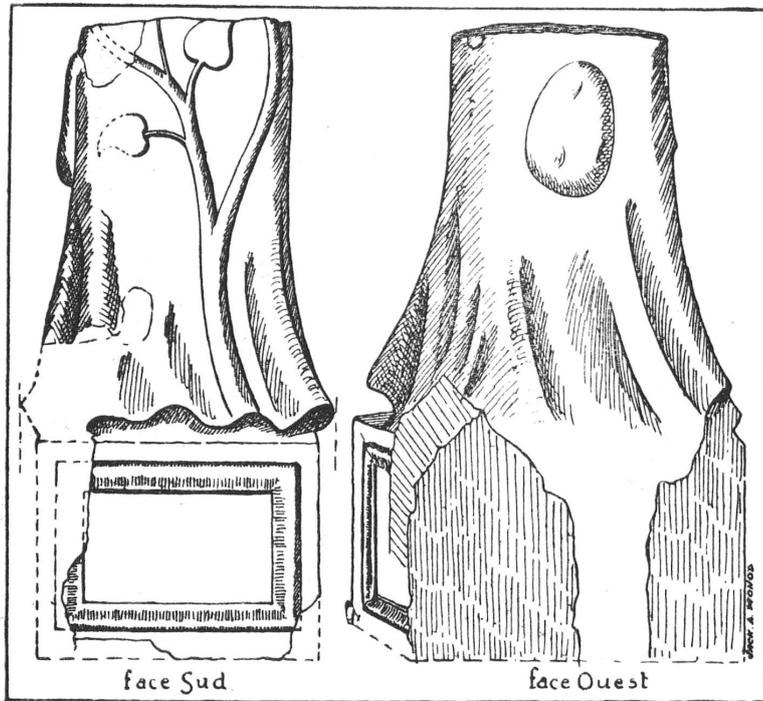
<sup>4</sup> *Pierres sculptées de la vieille Genève*, p. 39, n° 132.

<sup>5</sup> ESPERANDIEU, IV, p. 15, n° 2775 (Sens).

<sup>6</sup> *Ibid.*, II, p. 236, n° 1267 (autel de Périgueux).

<sup>7</sup> *Ibid.*, VI, p. 220, n° 4924 (Trèves; sur les autres faces, lion au pied d'un arbre, Sol et Luna).

glier est près d'un arbre <sup>1</sup>; un chien et un sanglier s'affrontent devant deux arbres, qui représentent peut-être une forêt <sup>2</sup>. Des chênes ornent chaque face d'un cippe funéraire <sup>3</sup>. Au Musée de Trèves, sur une colonnette trouvée dans les ruines d'une villa, une femme nue est debout à droite d'un chêne, une autre femme nue, vue de dos, en occupe la gauche, contre un pilastre dont l'urne renversée laisse échapper son eau, et ce sont peut-être des Nymphes <sup>4</sup>. Sur le relief d'Avenches, la louve romaine est encadrée par deux arbustes où nichent des oiseaux <sup>5</sup>. On pourrait citer maint autre exemple <sup>6</sup>.



Nyon

FIG. 15. — Nyon. Tronc d'arbre sculpté.

\* \* \*

Ces arbres n'ont souvent qu'une valeur décorative. Parfois cependant leur sens est symbolique et d'autres sont des arbres sacrés <sup>7</sup>, car la dendrolâtrie était pratiquée par

les populations gauloises <sup>8</sup> et elle a laissé de nombreuses survivances jusque dans les temps modernes <sup>9</sup>. L'arbre de Nyon faisait-il partie d'une composition

<sup>1</sup> *Ibid.*, VI, p. 174, n° 4848 (autel de Soulosses, musée d'Epinal; dieu debout, s'appuyant sur un maillet à long manche; sept bustes, sans doute de dieux semailiers; sur la face gauche, homme barbu; sur la face droite, sanglier près d'un arbre).

<sup>2</sup> *Ibid.*, VIII, p. 397, n° 6530 (Cologne).

<sup>3</sup> *Ibid.*, IX, p. 153, n° 6815 (Nîmes).

<sup>4</sup> *Ibid.*, VI, p. 421, n° 5242.

<sup>5</sup> DEONNA, «Le relief d'Avenches à la louve», *Indicat. d'ant. suisses*, 1918, p. 99; STAEHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, p. 390, fig. 103.

<sup>6</sup> ESPÉRANDIEU, VII, p. 323, n° 5807 (Mayence, cippe funéraire de Titus Clodius).

<sup>7</sup> *Ibid.*, I, p. 171, n° 242 (Apt, autel, sur une face d'un arbre sacré); II, p. 217, n° 1241 (Bordeaux, autel, sur la face principale deux rameaux de laurier, selon Jullian, « arbre sacré »); REINACH, *Cultes*, I, p. 240, note 2 (Toulouse, autel avec conifère).

<sup>8</sup> REINACH, *Cultes*, I, p. 240.

<sup>9</sup> Ex.: LINCKENHELD, « Saint Quirin et le culte du chêne en Lorraine et dans les Vosges », *Annuaire du Club vosgien*, I, 1933, p. 11; *Rev. des ét. anc.*, XXXV, 1933, p. 47.

quelconque, où il jouait le rôle d'accessoire sans portée ? Avait-il une signification particulière ?

\* \* \*

Les curieuses entailles qu'il montre à sa base ne sont pas naturelles, mais elles évoquent celles que fait le bûcheron lorsqu'il abat un arbre. Faut-il rapprocher de notre bloc deux monuments bien connus ? Un autel de Paris montre sur deux de ses faces les images de Jupiter, Vulcain, sur la troisième celle d'un taureau qui, debout sous un arbre, porte sur sa tête et sur son dos trois grues; sur la quatrième, Esus, le dieu bûcheron, vêtu en artisan comme Vulcain, lève la hache pour frapper un arbre au tronc noueux, aux feuilles dentelées<sup>1</sup>. Un autel de Trèves présente sur sa face principale Mercure et sa parèdre Rosmerta ou Maia; sur la face de gauche un personnage féminin mutilé; sur celle de droite un arbre aux feuilles dentelées, qui est surmonté de trois grues et dans le tronc duquel un homme, encore le dieu Esus, vient d'enfoncer une cognée à long manche<sup>2</sup>. Ce dieu celtique doit-il être assimilé à Mercure, ce que pensent certains auteurs, ce que contestent d'autres<sup>3</sup> ? Quelle que soit son identification, il apparaît ici sous les traits d'un bûcheron divin, qui abat l'arbre sacré.

Rapportera-t-on à son culte l'arbre de Nyon ? Il a été assurément vénéré en nos contrées, preuve en soit le cognomen d'origine celtique que porte Publius Decius Esunertus, sur son inscription funéraire trouvée à Landecy, près de Genève, datée de l'an 8 avant notre ère<sup>4</sup>. D'autre part, l'autel de Paris est dédié par les bateliers de la Seine, et l'on a pensé qu'Esus était en relation avec le commerce fluvial, si important en Gaule<sup>5</sup> ou avec le culte des voies fluviales. Or on n'ignore pas le rôle de la navigation lacustre et fluviale sur le lac Léman et sur le Rhône à l'époque gallo-romaine<sup>6</sup>. Un autel de Genève est dédié à Silvain par les « ratiarii superiores », bateliers et conducteurs de radeaux sur le haut lac et sur le Rhône<sup>7</sup>. Un cippe de Genève est dédié au quatuorvir Q. Decius Alpinus par les « nautae lacus Lemanni »<sup>8</sup>. D'autre part, le lac Léman possédait sans doute à l'époque romaine une flottille

<sup>1</sup> REINACH, *Cultes*, I, p. 233 sq., fig. 1-4; ESPÉRANDIEU, *Recueil*, IV, p. 3134, n° 212.

<sup>2</sup> REINACH, *Cultes*, I, p. 235 sq., fig. 5-6; ESPÉRANDIEU, VI, p. 223, n° 4929.

<sup>3</sup> Contre cette identification, REINACH, *ibid.*, p. 245-6. — Sur Esus, ROSCHER, *Lexikon*, s. v. ESUS; BERTRAND, *La religion des Gaulois*, p. 359; CZARNOWSKI, « L'arbre d'Esus, le taureau aux trois grues et le culte des voies fluviales en Gaule », *Congrès international d'hist. des religions*, 1923; *Id.*, même titre, *Revue celtique*, 1925, p. 1; JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, II, p. 146, note 5. On a voulu reconnaître ce dieu dans le Mercure de Lezoux, *Comptes rendus acad.*, 1907, p. 134, référ.

<sup>4</sup> DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, p. 32, n° 91. Sur la dérivation de ce nom, ROSCHER, s. v. ESUS.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 15, référ.; CZARNOWSKI, *l. c.*; REINACH, *Cultes*, I, p. 216, etc.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 15, référ.; *Indicat. d'ant. suisses*, 1925, p. 136.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 15, n° 9, p. 36.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 17, n° 18 bis.

militaire. Dans la « Notitia Dignitatum », au début du Ve siècle, un « praefectus classis barcariorum » est fixé à « Ebrudunum Sapaudiae », localité dont on a cherché l'emplacement en divers lieux, et qui pourrait bien avoir été, suivant de récentes hypothèses, Yvoire, en face de Nyon, dont la situation topographique « convient très bien à l'établissement du port d'attache d'une flottille chargée de surveiller les rives du Léman »<sup>1</sup>.

\* \* \*

Ce sont là toutefois des hypothèses dont nous ne nous dissimulons pas la fragilité et que l'on peut aisément remplacer par d'autres. Cependant, nous croyons que le tronc d'arbre de Nyon, soigneusement sculpté, et de grandes dimensions, a dû faire partie d'un important monument votif. Celui-ci comportait-il des images de

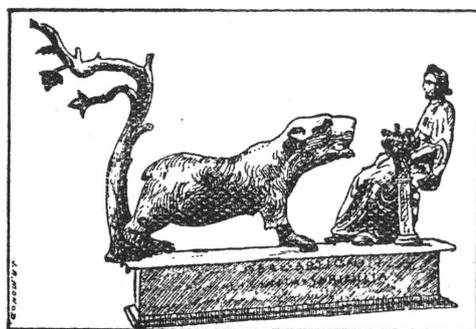


FIG. 16. — La déesse Artio de Muri. Bronze.  
Musée de Berne.  
STAEHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*,  
p. 438, fig. 120.

divinités? Dans le célèbre bronze de Muri, au Musée de Berne (*fig. 16*)<sup>2</sup>, la déesse Artio, sous l'aspect d'une Cérès romaine, est assise en face d'un ours, sa propre forme animale, qui s'avance vers elle de dessous un arbre au tronc tordu, aux rares feuilles dentelées, symbolisant sans doute la forêt où vit la bête. Pourrait-on supposer à Nyon une composition analogue où l'arbre était associé à un groupe divin, disposé sur la prolongation antérieure du socle? Faut-il penser que ce tronc supportait un trophée, qu'il était accosté d'images de prisonniers barbares, qu'il rappelait quelque victoire de Rome sur

nos populations soumises à sa domination, comme le bronze d'Avenches<sup>3</sup>, au Musée de Berne (*fig. 17*)?

\* \* \*

### C. Autel à la roue.

Le Musée de Nyon expose un petit autel en calcaire, qui a été trouvé en 1892 à l'avenue Viollier<sup>4</sup>. Le fût cubique est mouluré en haut et en bas; au-dessus, une

<sup>1</sup> En dernier lieu, P. MARTIN, « Le problème de la Sapaudia », *Rev. d'hist. suisse*, XIII, 1933, p. 183.

<sup>2</sup> STAEHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, p. 438, fig. 120.

<sup>3</sup> *Indicat. d'ant. suisses*, 1913, p. 22, Barbare et trophée, n° 1, pl. I, 1.

<sup>4</sup> N° 332. Haut.: 0,11; larg. de la base: 0,06. VIOLLIER, *Carte arch. du canton de Vaud*, p. 251, n° 25, « un petit autel domestique en craie »; *Indicat. d'ant. suisses*, 1894, p. 298, pl. XXIII, 5, 6.

coupe en relief recevait les offrandes, libations et parfums, déposés et brûlés lors des rites du culte domestique. Sur la face antérieure est sculptée une rosace à six pétales inscrite dans un cercle, équivalent de la rouelle céleste (pl. II, 4).

Ce monument appartient à la catégorie bien connue des autels, nombreux en Gaule et en Germanie<sup>1</sup>, qui portent l'image de la roue, seule ou accompagnée d'autres symboles de même nature, croix gammée<sup>2</sup>, foudre<sup>3</sup>, maillet<sup>4</sup>, et parfois des dédicaces à Jupiter<sup>5</sup>, maître des forces célestes dont ces attributs sont les emblèmes<sup>6</sup>. La roue peut être associée encore à d'autres motifs, par exemple le pot et la serpe, qui sont ceux de Silvain, et la dédicace est alors faite aux noms des deux divinités, Jupiter et Silvain<sup>7</sup>. Ce Jupiter gaulois paraît en de nombreux monuments, sous sa forme humaine, et tenant en main son emblème, la roue<sup>8</sup>.

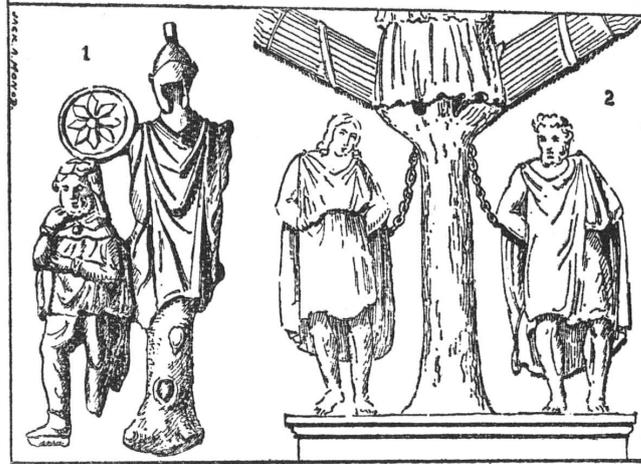


FIG. 17. — Trophées.

1. Bronze d'Avenches. Berne. *Indicateur d'ant. suisses*, XV, 1913, p. 23, pl. I, 1. — 2. Arc de triomphe de Carpentras, côté ouest. ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, I, p. 181.

<sup>1</sup> Sans inscription ni autre motif: ESPÉRANDIEU, *Recueil*, I, 428, 430; 334, 336, 338; III, p. 424, n° 2650; VII, p. 300, n° 5771 (Mayence); X, supplément, p. 130, n° 7446 (Vaison); p. 226, n° 7621 (près de Collias, environs de Vienne); SAUTEL, « Note sur deux autels inédits avec roue solaire trouvées à Vaison (Vaucluse) », *Bull. arch. Comité des trav. historiques*, 1923, p. 103.

<sup>2</sup> ESPÉRANDIEU, *Recueil*, II, p. 17, n° 863 (Le Comminges).

<sup>3</sup> *Ibid.*, IX, p. 165, n° 6843 (Nîmes); p. 352, n° 7201 (Marne).

<sup>4</sup> *Ibid.*, IX, p. 167, n° 6849 (près d'Aigues-Mortes).

<sup>5</sup> *Ibid.*, III, p. 436, n° 2681 (Nîmes); VIII, p. 308, n° 6380 (Cologne).

<sup>6</sup> *Ibid.*, I, p. 481, n° 832 (Montmirat, Gard): « Fulgur conditum ».

<sup>7</sup> *Ibid.*, IX, p. 167, n° 6849 (près d'Aigues-Mortes); *Rev. des ét. anciennes*, 1918, p. 244, fig.

<sup>8</sup> REINACH, *Bronzes figurés*, p. 32 sq.; RENEL, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, p. 257; BLANCHET, *Mém. Soc. Nationale des Antiquaires de France*, 1890, 51, p. 187; Id., « Le Jupiter à la roue trouvé à Champagnol, Creuse », *Bull. arch. Comité des travaux historiques*, 1923, p. 157; GAIDOZ, *Rev. arch.*, 1884, II, p. 7; CHAUVET, « Le dieu à la roue », *Bull. Soc. Antiquaires de l'Ouest*, IV, 1916, p. 15; *Rev. des ét. anciennes*, 1918, p. 198; DRIoux, « Le dieu à la roue chez les Lingons », *Rev. des ét. anciennes*, 1929, p. 354; Id., *Bull. arch. Comité des travaux historiques*, 1928-9, p. 105; PROU, *Bull. Soc. nationale Antiquaires de France*, 1915, p. 101 (Nérès); ESPÉRANDIEU, *Recueil*, VI, p. 31 (Trèves, relief); VIII, p. 350, n° 5771 (Mayence, relief); JULLIAN, *Rev. des ét. anciennes*, 1918, p. 172-3 (Alsace); *Rev. arch.*, 1917, I, p. 76, etc.

